

4. LES MISSIONS ET LES LIEUX D'EXERCICE

A. LES MISSIONS EXERCÉES PAR LES ENSEIGNANTS DES SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ SOUS CONTRAT	79
B. LES CONDITIONS D'EXERCICE PARTICULIÈRES DES ENSEIGNANTS DU SECTEUR PUBLIC.....	88
C. LES LIEUX D'EXERCICE DES PERSONNELS	100

CHIFFRES-CLÉS RENTRÉE 2025

— Missions les plus fréquentes des personnels des corps enseignants

Dans le premier degré public, **45 %** exercent en classe élémentaire, **21 %** en classe préélémentaire.

Dans le premier degré privé sous contrat, **53 %** exercent en classe élémentaire, **22 %** en classe préélémentaire.

Dans le second degré public, **89 %** exercent dans une classe attitrée, **5 %** en remplacement.

Dans le second degré privé sous contrat, **93 %** exercent dans une classe attitrée, **3 %** en remplacement.

— Directeurs d'école du public

33 % sans décharge d'enseignement ou avec une décharge d'au plus un jour par mois.

13 % totalement déchargés d'enseignement.

FAITS SAILLANTS

À la rentrée 2025, un quart des enseignants du secteur public, affectés dans une école du premier degré ou dans un collège, ont une affectation en éducation prioritaire. Ces enseignants sont plus jeunes notamment en REP. Par ailleurs, 13 % des enseignants du premier degré public exercent des fonctions de direction. Les femmes sont moins souvent directrices d'école que les hommes. Dans le second degré public, les femmes sont sous représentées parmi les proviseurs et principaux d'établissements de 4ème catégorie exceptionnelle (les mieux rémunérés).

SOURCES ET CHAMP

Ce chapitre mobilise **le panel des personnels issu de la base statistique des agents (BSA)** et les **bases Relais**. Se référer au **chapitre 1** et au **chapitre 2**

pour une description de ces sources, ainsi que pour la description du champ, qui est identique.

DÉFINITIONS

Les missions des personnels des corps enseignants

La mission correspond à l'activité majoritairement pratiquée par l'agent durant l'année scolaire.

On appelle mission d'enseignement l'ensemble des missions où la personne passe la majorité de son obligation réglementaire de service (ORS) à transmettre le programme à des élèves. La mission de remplacement est également une mission d'enseignement : elle concerne les personnels mobilisés ou mobilisables pour remplacer un enseignant absent sur une durée inférieure à l'année.

Il existe également des missions qui ne consistent pas à enseigner, telles que l'animation pédagogique ou la direction d'établissement.

Les enseignants affectés sur plusieurs écoles ou établissements

Certains enseignants n'effectuent pas la totalité de leur service dans l'établissement où ils sont affectés à titre principal. Ils peuvent ainsi effectuer des compléments de service dans un ou plusieurs autres établissements. À noter qu'un établissement ayant plusieurs entités ne compte que pour un seul établissement, par exemple un collège et sa SEGPA.

La partie du chapitre consacrée à ces multiaffectations concerne les enseignants fonctionnaires du public ayant une mission d'enseignement.

Les enseignants du public en zone de remplacement

À l'issue du mouvement annuel, un enseignant fonctionnaire peut avoir une ou plusieurs affectations sur une zone de remplacement. Pour lui, trois situations sont possibles :

- Soit la majorité de son ORS est dédiée au remplacement ponctuel, c'est à dire à des remplacements d'une durée inférieure à l'année

scolaire, (par exemple pour raisons de santé ou formation continue), ou bien à des remplacements sur des postes devenus vacants en cours d'année (départ, congé maladie long, etc.).

Dans ce cas de figure, l'enseignant est considéré comme ayant une mission de remplacement.

- Soit cet enseignant se partage sur différentes affectations mais celles dédiées au remplacement ponctuel représentent moins de 50 % de son ORS. Par exemple, il est chargé des mêmes classes à l'année pour 80 % de son ORS et il reste disponible 20 % de son temps pour du remplacement ponctuel. On parlera de remplaçant peu disponible.
- Soit cet enseignant est affecté à l'année pour l'ensemble de son ORS, c'est-à-dire qu'il est chargé des mêmes classes sur l'ensemble de l'année scolaire. Par exemple, il est affecté à l'année pour compenser les décharges de direction d'école ou compléter un temps partiel. Il n'est alors pas disponible pour effectuer des remplacements ponctuels. On parlera de remplaçant non disponible.

Dans ces deux derniers cas de figure, l'enseignant est considéré comme ayant une mission d'enseignement sur classe attitrée.

Les lieux d'exercice des personnels

Le type d'établissement est celui de l'affectation administrative principale de l'agent. Il peut diverger de l'affectation réelle, notamment pour les personnels non enseignants contractuels : les AESH en particulier peuvent être recrutés par le recteur ou son délégataire, ou par le chef d'établissement de l'EPL mutualisateur. Ceci est d'autant plus vrai depuis la mise en place des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) à la rentrée 2019.

A. LES MISSIONS EXERCÉES PAR LES ENSEIGNANTS DES SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ SOUS CONTRAT

1. Les missions exercées par les enseignants du premier degré public

À la rentrée 2025, 91 % des personnels des corps enseignants du premier degré public exercent une mission d'enseignement dans le premier degré. Parmi les 9 % restant, 3 % enseignent dans le second degré (en particulier en Segpa), 5 % exercent une mission non enseignante et 1 % n'ont pas d'affectation (en congé de longue durée, de formation...) (**Figure 4.1**).

Les deux tiers des enseignants sont chargés d'une classe de niveau préélémentaire ou élémentaire à l'année

Parmi les professeurs des écoles et instituteurs, 45 % enseignent à l'année à une classe élémentaire et 21 % à une classe préélémentaire. Ils sont également un sur dix à enseigner tout en occupant une fonction de directeur d'école. Par ailleurs, 9 % des enseignants fonctionnaires et 37 % des enseignants contractuels exercent une mission de remplacement, c'est-à-dire qu'ils ont été appelés ou peuvent être appelés à remplacer un enseignant absent pour une durée inférieure à l'année. Cela concerne aussi des contractuels nommés tardivement sur leur poste (à partir d'octobre) ou dont le contrat ne couvre pas l'ensemble de l'année scolaire. Enfin, 6 % des enseignants ont pour mission de répondre à des besoins spécifiques : enseignant mobile pour élèves en difficultés, enseignant chargé de classes pour enfants en situation de handicap, etc.

Certains enseignants des corps du premier degré public ont une mission non enseignante, 2 % sont

directeurs d'école entièrement déchargés d'enseignement et 3 % ont une mission d'animateur pédagogique.

Parmi les fonctionnaires, les femmes ont moins souvent des missions de remplacement ou de direction que les hommes

Dans le premier degré public, les femmes fonctionnaires sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à enseigner en classe préélémentaire (24 % contre 9 %) (**Figure 4.2**). Elles sont également un peu plus présentes en classe élémentaire (45 % contre 42 %). À l'inverse, elles sont moins souvent directrices d'école que les hommes, que ce soit avec ou sans enseignement (11 % contre 16 %). Elles sont également moins fréquemment remplaçantes (8 % contre 14 %). Les contractuels sont quant à eux plus souvent remplaçants que leurs homologues fonctionnaires (37 % pour les femmes et 35 % pour les hommes).

La féminisation observée au cours de la période 2015-2025 dans le premier degré public concerne toutes les missions (**Figure 4.3**). Néanmoins, la part des femmes parmi les enseignants en classe préélémentaire est restée stable à un niveau élevé (93 %). C'est parmi les directeurs d'école totalement déchargés que la part des femmes progresse le plus (+ 12 points entre la rentrée 2015 et la rentrée 2025 pour atteindre 66 %).

Figure 4.1 – Répartition des personnels des corps enseignants du premier degré public selon la mission (en %)

	Fonctionnaires	Contractuels	Ensemble
Enseignement d'élèves du premier degré	90,8	96,1	90,9
Enseignement en classe préélémentaire	21,4	18,6	21,4
Enseignement en classe élémentaire	44,8	35,9	44,5
Enseignement et direction d'école simultanés	10,5	0,1	10,3
Remplacement	8,5	36,8	9,2
Enseignement sur besoins spécifiques	5,6	4,7	5,5
Enseignement d'élèves du second degré	2,8	2,9	2,8
Autres missions	5,3	0,8	5,2
Direction d'école sans enseignement	1,6	0,0	1,5
Direction d'établissement du second degré public (Segpa)	0,4	0,0	0,4
Animation pédagogique	2,9	0,3	2,9
Autre activité non enseignante	0,4	0,5	0,4
Sans affectation (1)	1,2	0,1	1,2
Total	100,0	100,0	100,0
Effectifs	346 208	8 612	354 820

Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

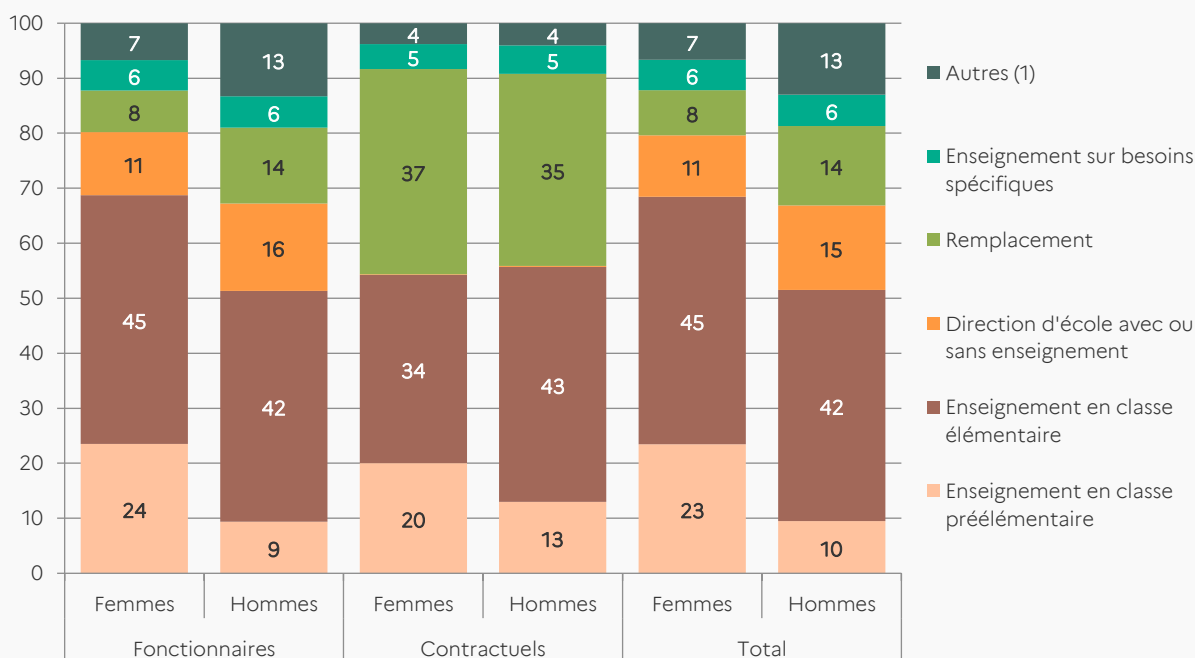
1. Personnes en congé de longue durée, par exemple.

Lecture : à la rentrée 2025, 44,8 % des enseignants fonctionnaires du secteur public enseignent en classe élémentaire.

Champ : France ; personnels appartenant à un corps enseignant du premier degré public (fonctionnaires et contractuels), en activité et rémunérés au 30 novembre 2025.

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

Figure 4.2 – Répartition des personnels des corps enseignants du premier degré public, selon la mission, par sexe (en %)



Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

1. Enseignement dans le second degré, mission non enseignante (hors direction d'école) ou sans affectation.

Lecture : à la rentrée 2025, 24 % des femmes fonctionnaires enseignent en classe préélémentaire.

Champ : France ; personnels appartenant à un corps enseignant du premier degré public (fonctionnaires et contractuels), en activité et rémunérés au 30 novembre 2025.

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

Figure 4.3 – Part des femmes parmi les personnels des corps enseignants du premier degré public selon la mission (en %)

	2015	2024	2025
Enseignement en classe préélémentaire	93,0	93,4	93,4
Enseignement en classe élémentaire	83,9	85,9	86,0
Enseignement et direction d'école simultanés	77,1	82,6	82,9
Remplacement	70,9	76,1	76,5
Enseignement sur besoins spécifiques	78,4	84,1	84,7
Direction d'école sans enseignement	53,2	64,3	65,6

Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

Lecture : à la rentrée 2025, parmi les enseignants en classe préélémentaire, 93,4 % sont des femmes.
Champ : France ; personnels appartenant à un corps enseignant du premier degré public (fonctionnaires et contractuels), en activité et rémunérés au 30 novembre.
Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

2. Les missions exercées par les enseignants du premier degré privé sous contrat

À la rentrée 2025, 95 % des personnels des corps enseignants du premier degré privé sous contrat exercent une mission d'enseignement dans le premier degré, 1 % enseignent dans le second degré, 4 % exercent une mission non enseignante (Figure 4.4).

Un tiers des enseignants contractuels ont une mission de remplacement

La moitié des enseignants du premier degré privé sous contrat exercent une mission d'enseignement en classe élémentaire et un cinquième en classe préélémentaire. Seuls les maîtres délégués, équivalent des contractuels dans le secteur public, peuvent avoir une mission de remplacement. Ils sont ainsi 35 % à avoir une affectation qui ne couvre pas l'année scolaire.

Par ailleurs, 2 % des enseignants des corps du premier degré privé sont directeurs d'école entièrement déchargés d'enseignement.

Les femmes enseignent plus souvent en préélémentaire et en élémentaire

Comme dans le premier degré public, les femmes assimilées titulaires sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes en classe préélémentaire (respectivement 25 % contre 10 %), ainsi qu'en élémentaire (respectivement 57 % contre 53 %) (Figure 4.5). Elles sont moins souvent directrices d'école, que ce soit avec ou sans enseignement (9 % contre 23 %). Les femmes maîtres délégués sont un peu plus fréquemment remplaçantes que leurs homologues masculins (35 % contre 33 %). Ces derniers enseignent deux fois plus souvent auprès d'élèves à besoins spécifiques (30 % contre 17 % des femmes).

La part des femmes directrices d'écoles a augmenté dans le premier degré privé sous contrat entre la rentrée 2015 et la rentrée 2025, qu'elles soient également chargées d'enseignement (+ 5 points) ou non (+ 3 points) (Figure 4.6). La proportion de femmes a également augmenté parmi les enseignants en besoins spécifiques (+ 3 points). Elle reste stable pour les autres missions.

Figure 4.4 – Répartition des personnels des corps enseignants du premier degré privé selon la mission (en %)

	Assimilés titulaires	Maîtres délégués	Total
Enseignement d'élèves du premier degré	94,3	99,6	95,2
Enseignement en classe préélémentaire	23,8	10,7	21,7
Enseignement en classe élémentaire	56,7	33,4	52,9
Enseignement et direction d'école simultanés	7,5	2,8	6,7
Remplacement	0,0	34,9	5,7
Enseignement sur besoins spécifiques	6,4	17,8	8,2
Enseignement d'élèves de second degré	1,4	0,0	1,2
Autres missions ou sans affectation	4,2	0,4	3,6
dont direction d'école sans enseignement	2,8	0,1	2,4
Total	100,0	100,0	100,0
Effectifs	38 268	7 424	45 692

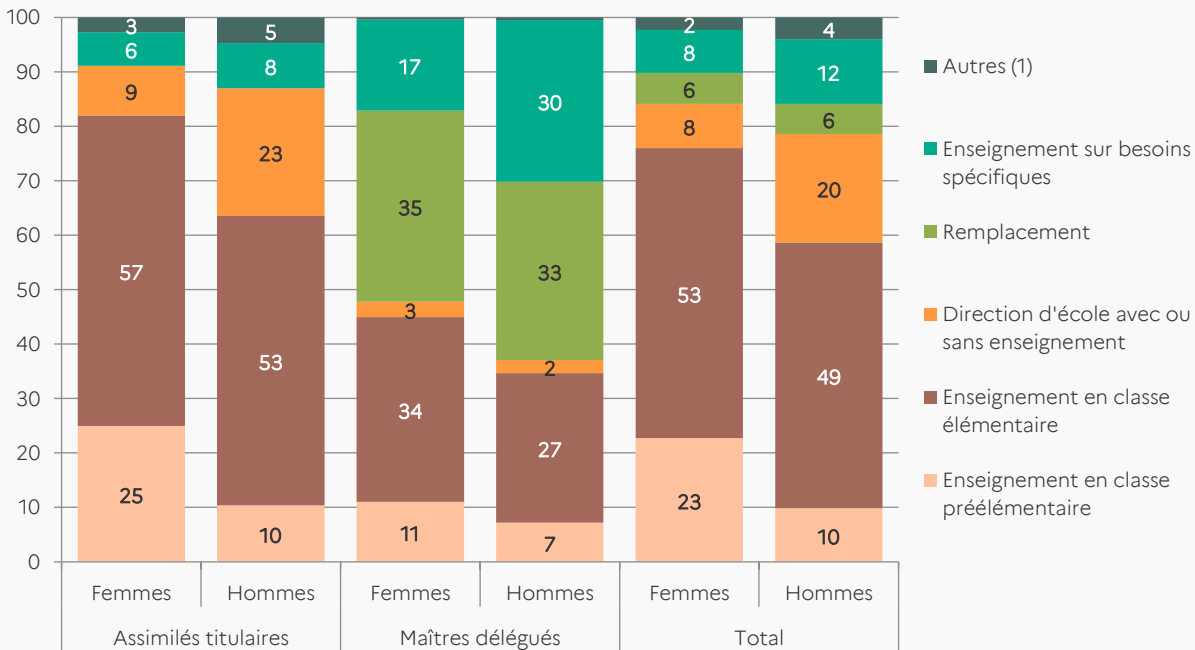
Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

Lecture : à la rentrée 2025, 56,7 % des enseignants assimilés titulaires du secteur privé sous contrat enseignent en classe élémentaire.

Champ : France ; personnels appartenant à un corps enseignant du premier degré privé sous contrat (assimilés titulaires et maîtres délégués), en activité et rémunérés au 30 novembre 2025.

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

Figure 4.5 – Répartition des personnels des corps enseignants du premier degré privé, selon la mission, par sexe (en %)



Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

1. Enseignement dans le second degré, mission non enseignante (hors direction d'école) ou sans affectation.
Lecture : à la rentrée 2025, 25 % des femmes assimilées titulaires enseignent en classe préélémentaire.
Champ : France ; personnels appartenant à un corps enseignant du premier degré privé sous contrat (assimilés titulaires et maîtres délégués), en activité et rémunérés au 30 novembre 2025.
Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

Figure 4.6 – Part des femmes parmi les personnels des corps enseignants du premier degré privé selon la mission (en %)

	2015	2024	2025
Enseignement en classe préélémentaire	97,1	96,5	96,3
Enseignement en classe élémentaire	92,1	92,4	92,5
Enseignement et direction d'école simultanés	81,1	85,5	85,9
Remplacement	93,1	91,6	92,1
Enseignement sur besoins spécifiques	85,1	87,6	88,2
Direction d'école sans enseignement	68,9	70,7	71,4

Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

Lecture : à la rentrée 2025, parmi les enseignants en classe préélémentaire, 96,3 % sont des femmes.
Champ : France ; personnels appartenant à un corps enseignant du premier degré privé sous contrat (assimilés titulaires et maîtres délégués), en activité et rémunérés au 30 novembre.
Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

3. Les missions exercées par les enseignants du second degré public

À la rentrée 2025, 97 % des personnels des corps enseignants du second degré public exercent une mission d'enseignement dans le second degré, 2 % exercent une mission autre que l'enseignement (personnel faisant fonction de direction, d'inspection...) et 1 % n'ont pas d'affectation (en congé de longue durée, de formation...) (Figure 4.7).

Un contractuel sur quatre en mission de remplacement

Parmi les enseignants des corps du second degré public, 89 % ont une mission d'enseignement sur des classes attitrées pour l'ensemble de l'année (y compris Segpa, STS, CPGE) ou ateliers (arts plastiques, langues), 5 % exercent des missions de remplacement. Ce sont les professeurs agrégés et de chaire supérieure qui sont le plus souvent affectés sur des classes attitrées (96 %). À titre de comparaison, cela représente 91 % des professeurs certifiés, ces derniers étant plus fréquemment en mission de documentation.

Un enseignant contractuel sur quatre est en mission de remplacement, son affectation ne couvrant pas l'année scolaire, contre 3 % au maximum pour les corps fonctionnaires du second degré. Enfin, 2 % des

enseignants sont chargés de la documentation et moins de 1 % de l'enseignement sur des besoins spécifiques, comme les classes pour enfants en situation de handicap [ULIS, EREA], ou l'enseignement à des adultes en formation continue.

Les hommes peu présents en mission de documentation

Dans le second degré public, l'enseignement en classes attitrées est un peu plus fréquent pour les hommes (90 %) que pour les femmes (88 %) (Figure 4.8). La part des femmes dans les missions de documentation est en revanche plus importante (3 % contre 1 % chez les hommes). La mission de remplacement est plus fréquente parmi les femmes contractuelles que parmi les hommes ayant même statut (28 % contre 25 %).

Dans les corps du second degré, la part des femmes reste stable entre la rentrée 2015 et la rentrée 2025, autour de 58 % pour les enseignantes sur classes attitrées (Figure 4.9). Celle des enseignantes chargées d'enseignement sur besoins spécifiques a augmenté de près de 5 points au cours de cette période.

Figure 4.7 – Répartition des personnels des corps enseignants du second degré public selon la mission (en %)

	Agrégés et chaire supérieure	Certifiés et PEPS	Professeurs de lycée professionnel	PEGC, adjoints et chargés d'enseignement	Contractuels	Ensemble
Enseignement d'élèves du second degré	98,0	97,6	94,2	90,1	95,5	96,9
Enseignement sur classes attitrées	95,7	90,6	92,2	86,1	67,5	88,9
Remplacement	2,1	3,1	1,0	4,0	26,3	5,4
Documentation	0,0	3,5	0,1		1,4	2,3
Enseignement sur besoins spécifiques	0,2	0,4	0,9		0,3	0,4
Autres missions	0,9	1,1	4,4	2,0	4,5	1,9
Sans affectation (1)	1,1	1,3	1,4	7,9	0,1	1,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	57 482	237 596	52 030	101	45 375	392 584

Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

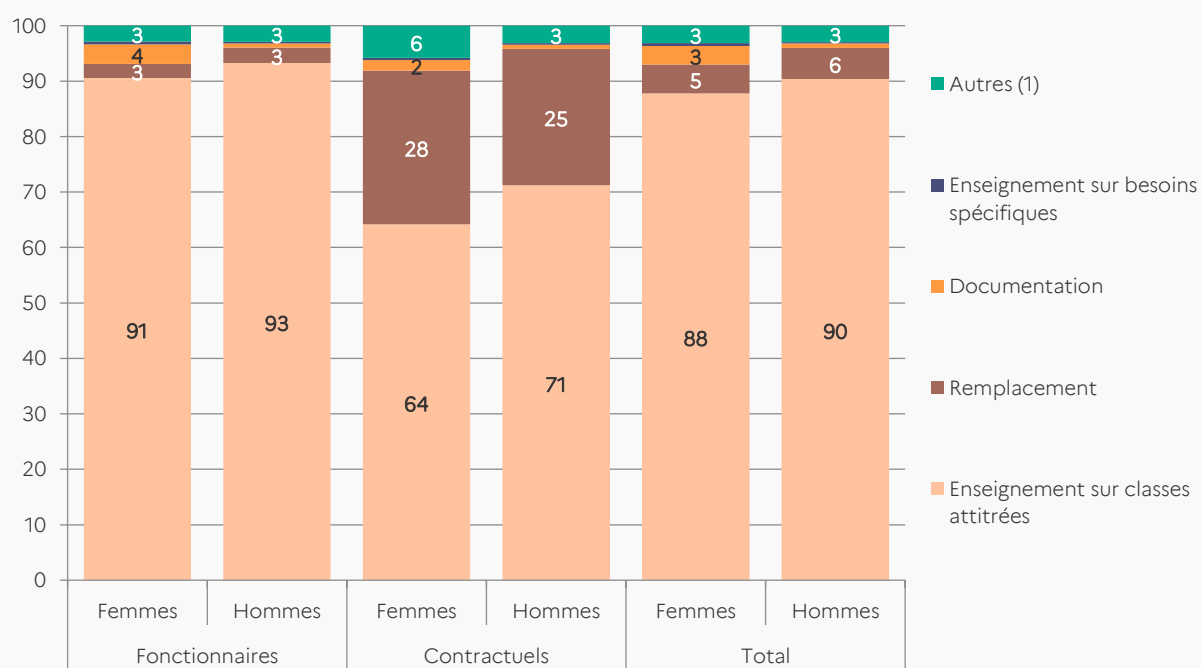
1. Personnes en congé de longue durée, par exemple.

Lecture : à la rentrée 2025, 90,6 % des certifiés et PEPS du secteur public enseignent en classes attitrées du second degré.

Champ : France ; personnels appartenant à un corps enseignant du second degré public (fonctionnaires et contractuels), en activité et rémunérés au 30 novembre 2025.

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

Figure 4.8 – Répartition des personnels des corps enseignants du second degré public selon la mission, par sexe (en %)



Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

1. Enseignement dans le premier degré, mission non enseignante ou sans affectation.
Lecture : à la rentrée 2025, 90,6 % des femmes fonctionnaires enseignent en classes attitrées.
Champ : France ; personnels appartenant à un corps enseignant du second degré public (fonctionnaires et contractuels), en activité et rémunérés au 30 novembre 2025.
Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

Figure 4.9 – Part des femmes parmi les personnels des corps enseignants du second degré public selon la mission (en %)

	2015	2024	2025
Enseignement sur classes attitrées	57,7	57,8	57,8
Remplacement	56,6	56,4	56,4
Documentation	86,7	85,9	85,8
Enseignement sur besoins spécifiques	68,3	73,0	73,0

Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

Lecture : à la rentrée 2025, parmi les enseignants en classes attitrées, 57,8 % sont des femmes.
Champ : France ; personnels appartenant à un corps enseignant du second degré public (fonctionnaires et contractuels), en activité et rémunérés au 30 novembre.
Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

4. Les missions exercées par les enseignants du second degré privé sous contrat

À la rentrée 2025, la quasi-totalité des personnels des corps enseignants du second degré privé exercent une mission d'enseignement dans le second degré (**Figure 4.10**).

Neuf enseignants sur dix enseignent dans des classes attitrées

Parmi les enseignants du second degré privé sous contrat, 93 % ont une mission d'enseignement sur classes attitrées. Les maîtres délégués, équivalents des contractuels dans le secteur public, sont en majorité affectés à l'année sur des classes (79 %) tandis que 16 % sont en mission de remplacement, c'est-à-dire affectés pour une durée inférieure à l'année scolaire.

En mission de remplacement, la part des femmes est proche de celle des hommes, malgré une baisse ces dernières années

Comme dans le secteur public, les femmes qui enseignent dans le second degré privé sous contrat sont plus nombreuses en documentation (3 % contre 1 % chez les hommes) (**Figure 4.11**). Parmi les maîtres délégués, la proportion d'enseignants exerçant une mission de remplacement est identique chez les femmes et chez les hommes.

La part des femmes en mission de remplacement a baissé de 6 points entre la rentrée 2015 et la rentrée 2025 (**Figure 4.12**). Pour les besoins spécifiques en revanche, elle est en augmentation de 9 points depuis 2015, dont une hausse de 1 point la dernière année.

Figure 4.10 – Répartition des personnels des corps enseignants du second degré privé selon la mission (en %)

	Agrégés et chaire supérieure	Certifiés et PEPS	Professeurs de lycée professionnel	PEGC, adjoints et chargés d'enseignement	Maîtres délégués	Ensemble
Enseignement d'élèves du second degré	99,2	98,7	96,8	95,8	99,5	98,7
Enseignement sur classes attitrées	99,2	95,9	95,9	90,0	79,4	92,6
Remplacement					16,2	3,4
Documentation		2,6	0,1	2,9	2,6	2,2
Enseignement sur besoins spécifiques	0,0	0,2	0,8	2,8	1,2	0,5
Autres missions ou sans affectation	0,8	1,3	3,2	4,2	0,5	1,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	3 577	61 044	10 530	612	19 956	95 719

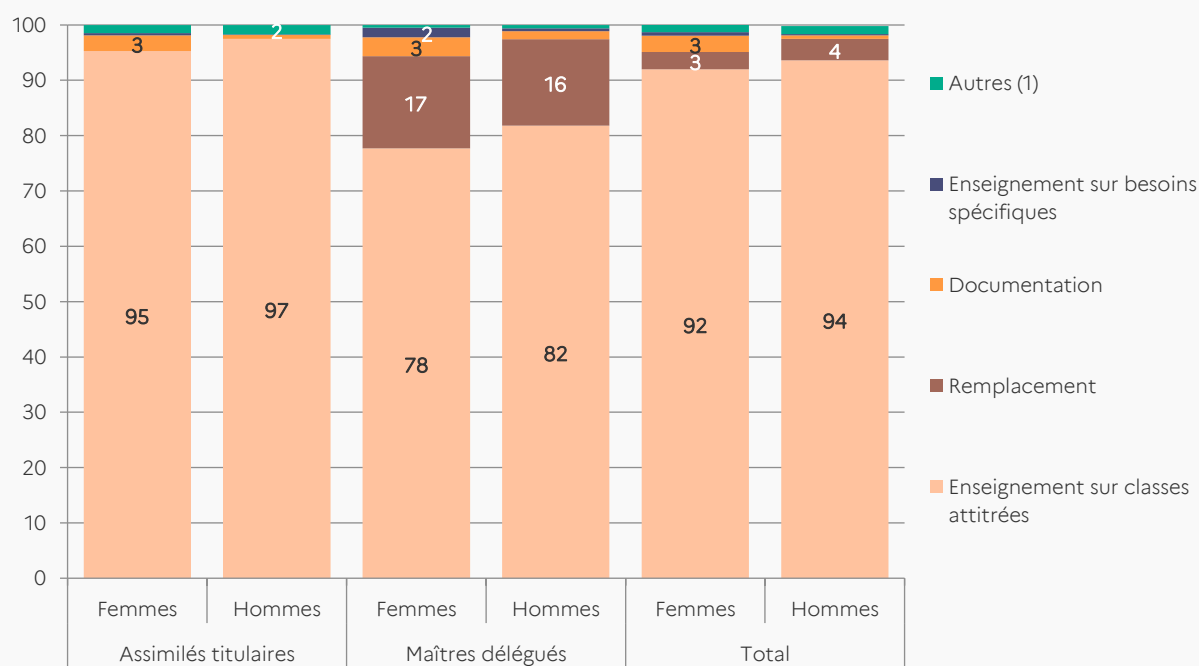
Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

Lecture : à la rentrée 2025, 95,9 % des certifiés et PEPS du secteur privé sous contrat enseignent en classes attitrées du second degré.

Champ : France ; personnels appartenant à un corps enseignant du second degré privé sous contrat (assimilés titulaires et maîtres délégués), en activité et rémunérés au 30 novembre 2025.

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

Figure 4.11 – Répartition des personnels des corps enseignants du second degré privé selon la mission, par sexe, en %



Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

1. Enseignement dans le premier degré, mission non enseignante ou sans affectation.
Lecture : à la rentrée 2025, 95 % des femmes assimilées titulaires enseignent en classes attitrées.
Champ : France ; personnels appartenant à un corps enseignant du second degré privé sous contrat (assimilés titulaires et maîtres délégués), en activité et rémunérés au 30 novembre 2025.
Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

Figure 4.12 – Part des femmes parmi les personnels des corps enseignants du second degré privé selon la mission (en %)

	2015	2024	2025
Enseignement sur classes attitrées	66,0	64,8	64,7
Remplacement	66,1	59,8	60,2
Documentation	88,7	86,5	86,4
Enseignement sur besoins spécifiques	76,1	83,7	84,8

Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

Lecture : à la rentrée 2025, parmi les enseignants en classes attitrées, 64,7 % sont des femmes, .
Champ : France ; personnels appartenant à un corps enseignant du second degré privé sous contrat (assimilés titulaires et maîtres délégués), en activité et rémunérés au 30 novembre.
Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

B. LES CONDITIONS D'EXERCICE PARTICULIÈRES DES ENSEIGNANTS DU SECTEUR PUBLIC

1. Les enseignants fonctionnaires affectés en « zone de remplacement »

Les enseignants fonctionnaires peuvent être affectés sur une « zone de remplacement », mais ne pas avoir les mêmes fonctions pour autant (voir « Définitions »).

Dans le premier degré public, à la rentrée 2025, 15 % des enseignants fonctionnaires ont au moins une affectation en zone de remplacement. Cette proportion comprend 9 % d'enseignants mobilisables pour des remplacements ponctuels, c'est-à-dire pour suppléer l'absence d'enseignants pour des durées inférieures à l'année (Figure 4.13). Ces enseignants sont considérés comme ayant une mission de remplacement. Les hommes sont plus souvent en mission de remplacement que les femmes (14 % contre 8 %). Par ailleurs, 3 % des enseignants sont peu disponibles pour du remplacement ponctuel, bien qu'affectés en zone de remplacement et 4 % pas du tout disponibles car affectés à des remplacements à l'année sur un ou plusieurs postes.

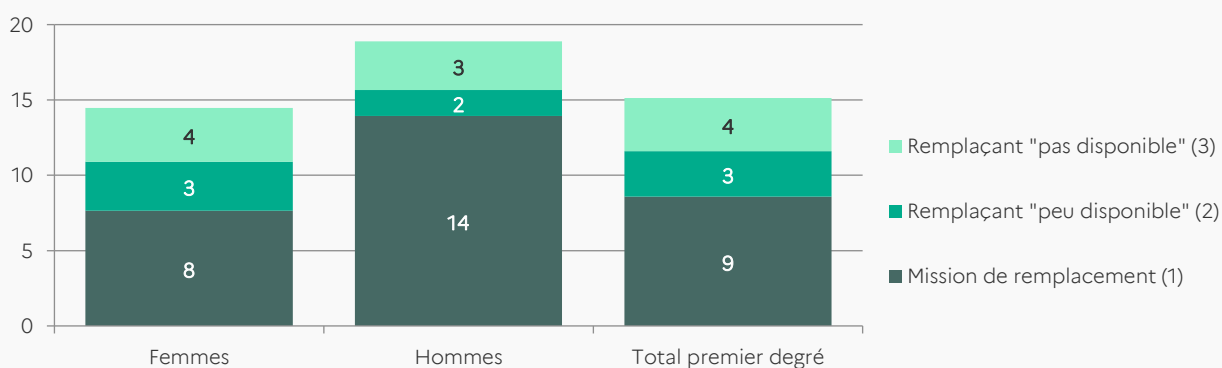
Les femmes enseignantes fonctionnaires du premier degré public en mission de remplacement sont plus jeunes que les hommes. Elles ont en moyenne 39 ans contre 44 ans pour les hommes (Figure 4.14).

Dans le second degré public, 8 % des enseignants fonctionnaires ont au moins une affectation en zone de remplacement (Figure 4.15), dont 3 % sont en mission de remplacement. Contrairement au premier degré, la part des hommes et des femmes en mission de remplacement est du même ordre.

Les femmes enseignantes fonctionnaires du second degré public en mission de remplacement sont légèrement plus jeunes que les hommes. Elles ont en moyenne 39 ans, tandis que l'âge moyen des hommes est de 40 ans (Figure 4.16).

La part des femmes et des hommes en mission de remplacement (Figure 4.17) tend à progresser ces deux dernières années dans le premier degré.

Figure 4.13 – Part des enseignants en zone de remplacement parmi les fonctionnaires du premier degré public, selon la disponibilité pour des remplacements ponctuels en cours d'année (en %)



Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

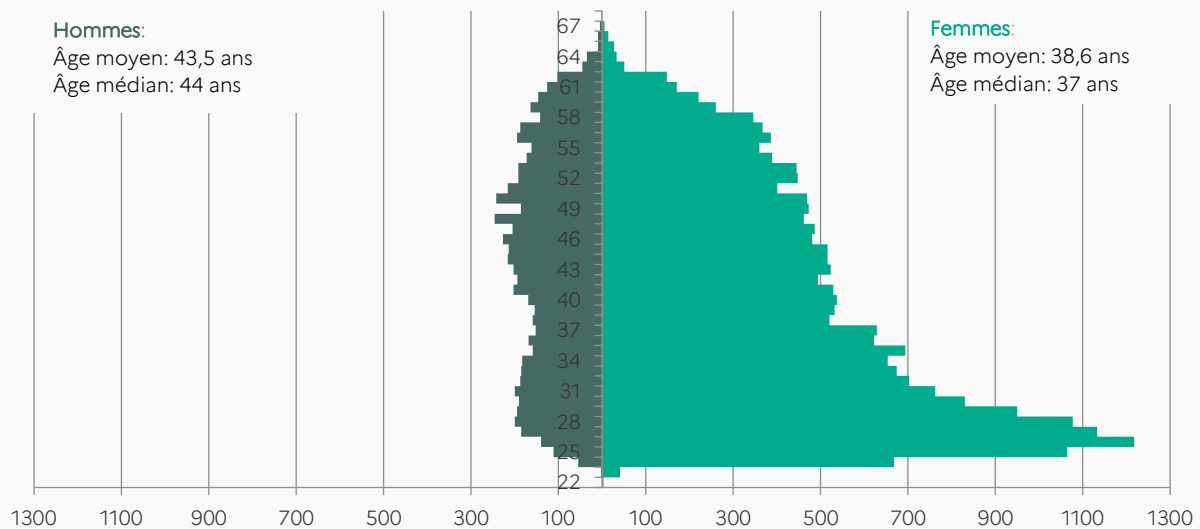
1. La majorité de son obligation réglementaire de service (ORS) est dédiée au remplacement ponctuel (voir Définitions).
2. A au moins une affectation en zone de remplacement, mais est peu disponible pour du remplacement ponctuel (moins de 50 % de son ORS - voir Définitions).
3. A au moins une affectation en zone de remplacement, mais n'est pas du tout disponible pour du remplacement ponctuel : l'intégralité de son ORS est consacrée à des remplacements à l'année (voir Définitions).

Lecture : à la rentrée 2025, parmi les hommes enseignants fonctionnaires du premier degré public, 14 % sont en mission de remplacement.

Champ : France ; personnels fonctionnaires des corps enseignants du premier degré public, en activité et rémunérés au 30 novembre 2025.

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

Figure 4.14 – Pyramide des âges des enseignants fonctionnaires du premier degré public en mission de remplacement

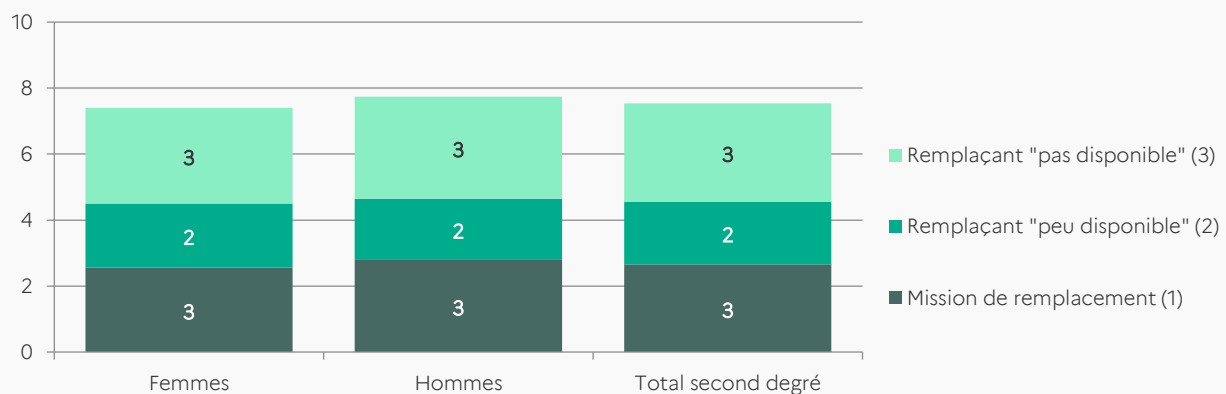


Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

Champ : France ; personnels fonctionnaires des corps enseignants du premier degré public, ayant une mission de remplacement, en activité et rémunérés au 30 novembre 2025.

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

Figure 4.15 – Part des enseignants en zone de remplacement parmi les fonctionnaires du second degré public, selon la disponibilité pour des remplacements ponctuels en cours d'année (en %)



Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

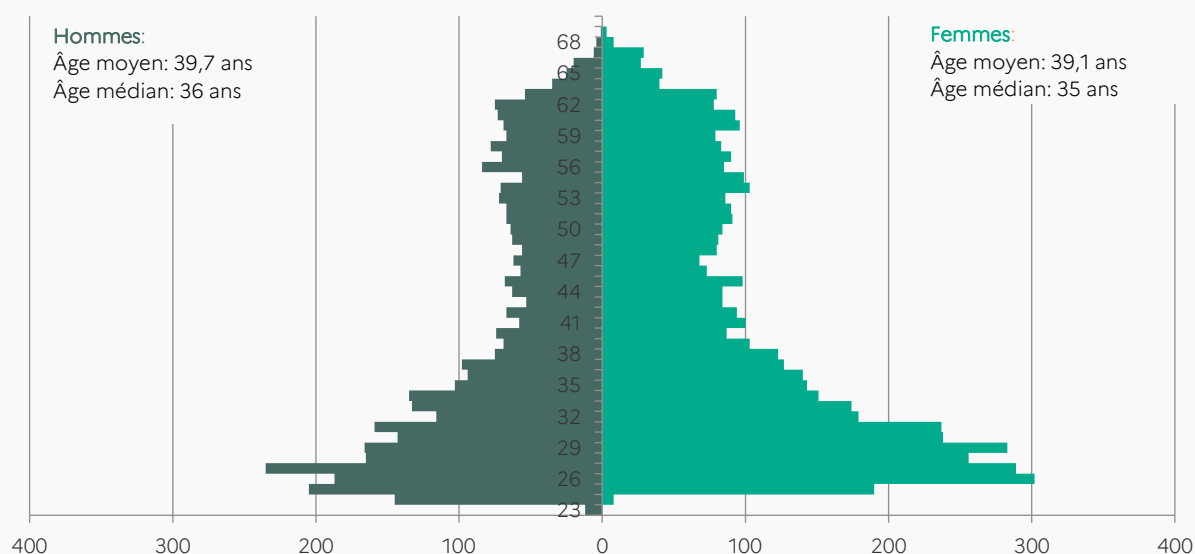
1. La majorité de son obligation réglementaire de service (ORS) est dédiée au remplacement ponctuel (voir Définitions).
2. A au moins une affectation en zone de remplacement, mais est peu disponible pour du remplacement ponctuel (moins de 50 % de son ORS - voir Définitions).
3. A au moins une affectation en zone de remplacement, mais n'est pas du tout disponible pour du remplacement ponctuel : l'intégralité de son ORS est consacrée à des remplacements à l'année (voir Définitions).

Lecture : à la rentrée 2025, parmi les hommes enseignants fonctionnaires du second degré public, 3 % sont en mission de remplacement.

Champ : France ; personnels fonctionnaires des corps enseignants du second degré public, en activité et rémunérés au 30 novembre 2025.

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

Figure 4.16 – Pyramide des âges des enseignants fonctionnaires du second degré public en mission de remplacement

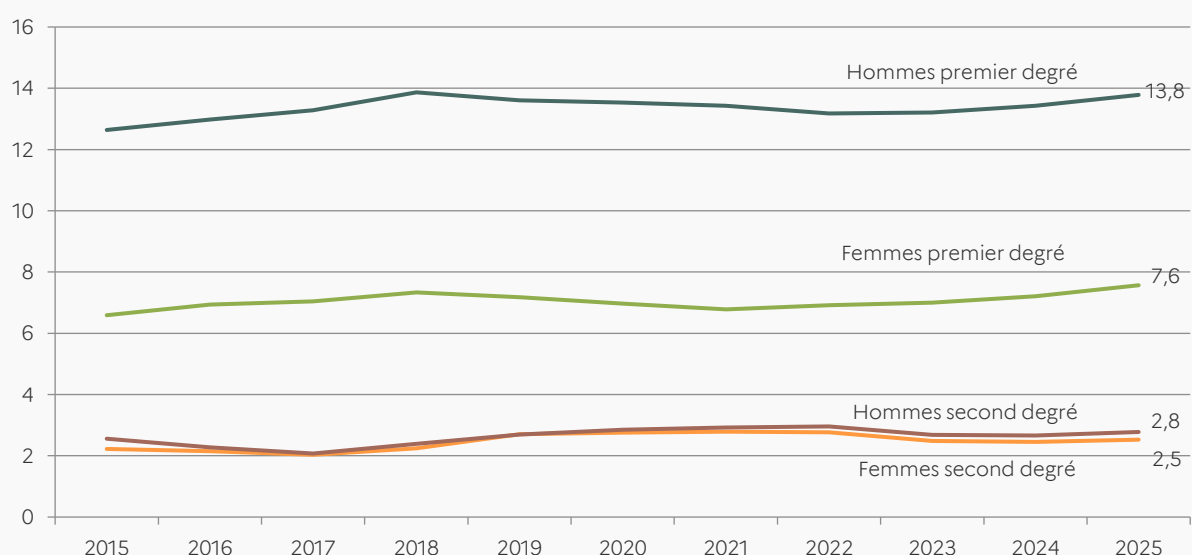


Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

Champ : France ; personnels fonctionnaires des corps enseignants du second degré public, ayant une mission de remplacement, en activité et rémunérés au 30 novembre 2025.

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

Figure 4.17 – Évolution de la part des enseignants fonctionnaires du secteur public en mission de remplacement (en %)



Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

Lecture : à la rentrée 2025, 13,8 % des enseignants hommes du premier degré public sont des remplaçants ; 7,6 % des enseignantes le sont.

Champ : France ; personnels fonctionnaires des corps enseignants du secteur public, en activité et rémunérés au 30 novembre.

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

2. Les enseignants fonctionnaires affectés dans plusieurs écoles ou établissements

Les enseignants fonctionnaires du secteur public affectés sur plusieurs écoles ou établissements à la rentrée 2025 représentent 1 700 personnes dans le premier degré et 12 800 dans le second degré (voir « Définitions »), soit respectivement 1 % et 4 % de la population fonctionnaire en mission d'enseignement, hors enseignants en « zone » (voir « Définitions » et Figure 4.18).

Au sein de chaque degré, l'affectation dans plusieurs écoles ou établissements concerne de manière identique les femmes et les hommes. Dans le second degré, ce sont les professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS) qui sont le plus fréquemment multi-affectés (6 %) et les professeurs de lycée professionnel qui le sont le moins (1 %).

Parmi les enseignants multi-affectés, ceux du premier degré sont en moyenne affectés dans 2,4 écoles et ceux du second degré dans 2,0 établissements.

Dans le premier degré, ce sont les professeurs des écoles les plus jeunes qui sont le plus souvent

affectés dans plusieurs écoles : 4 % des moins de 30 ans sont multi-affectés contre 0,2 % des 50 ans ou plus. Leur âge moyen est de 35 ans pour les femmes et de 37 ans pour les hommes (contre respectivement 45 ans et 46 ans s'ils sont affectés sur une seule école) (Figure 4.19). Dans le second degré, le taux d'enseignants affectés dans plusieurs établissements dépend moins de l'âge. La proportion reste toutefois plus élevée chez les moins de 30 ans (5 %) que chez les 50 ans ou plus (4 %).

Entre la rentrée 2015 et la rentrée 2018, la part des enseignants du premier degré public affectés sur plusieurs écoles était stable et légèrement plus élevée parmi les femmes que parmi les hommes (2,5 % contre 2 %) (Figure 4.20). Cette proportion a ensuite baissé pour atteindre un niveau inférieur à 1 %, équivalent pour les femmes et pour les hommes. Dans le second degré, la part des femmes et des hommes affectés sur plusieurs établissements est stable tout au long de la période 2015-2025 (autour de 4 %).

Figure 4.18 – Enseignants fonctionnaires du secteur public affectés sur plusieurs écoles ou établissements

	Effectifs	Part parmi les fonctionnaires en mission d'enseignement (%)			Nombre moyen d'écoles ou d'établissements
		Ensemble	Moins de 30 ans	50 ans et plus	
Enseignants des corps du premier degré public	1 651	0,7	3,6	0,2	2,4
Femmes	1 449	0,7	3,6	0,2	2,4
Hommes	202	0,6	3,3	0,3	2,5
Enseignants des corps du second degré public	12 847	4,3	4,7	3,8	2,0
Femmes	7 622	4,3	4,8	3,9	2,0
Hommes	5 225	4,2	4,6	3,6	2,0
Professeurs agrégés et de chaire supérieure	2 310	4,4	2,1	4,5	2,0
Professeurs certifiés	8 556	4,8	5,2	4,3	2,0
Professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS)	1 439	5,9	6,9	5,3	2,0
Professeurs de lycée professionnel (PLP)	540	1,1	1,1	1,2	2,0
Ensemble des enseignants du public	14 498	2,6	4,2	2,4	2,1
Femmes	9 071	2,3	4,1	2,1	2,1
Hommes	5 427	3,4	4,3	3,0	2,0

Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

Lecture : à la rentrée 2025, 2,6 % des enseignants fonctionnaires dans le premier et second degré publics sont affectés sur plusieurs écoles ou établissements.

Champ : France ; personnels fonctionnaires des corps enseignants du secteur public ayant une mission d'enseignement, hors enseignants ayant au moins une affectation en zone de remplacement, en activité et rémunérés au 30 novembre 2025.

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

Figure 4.19 – Moyenne d'âge des enseignants fonctionnaires du secteur public affectés sur plusieurs écoles ou établissements

	Affectation dans plusieurs écoles ou plusieurs établissements	Affectation dans une seule école ou un seul établissement
Enseignants des corps du premier degré public	35,0	45,2
Femmes	34,8	45,0
Hommes	36,7	46,3
Enseignants des corps du second degré public	46,2	47,4
Femmes	46,1	47,1
Hommes	46,4	47,8
Ensemble des enseignants du public	45,0	46,4
Femmes	44,3	45,9
Hommes	46,1	47,5

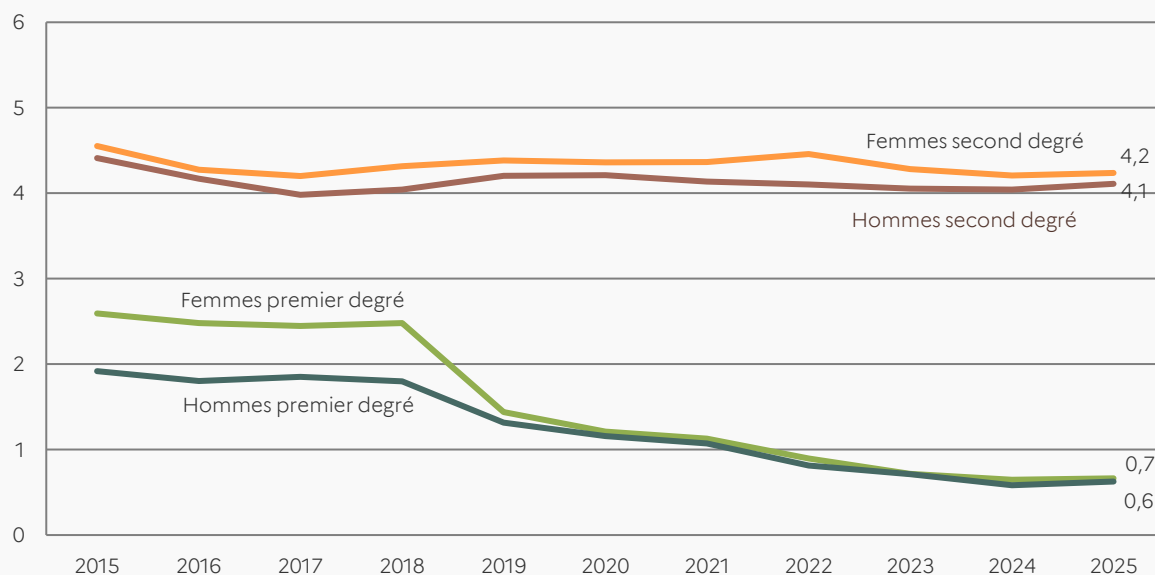
Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

Lecture : à la rentrée 2025, les enseignants fonctionnaires dans le premier degré public affectés sur plusieurs écoles ont en moyenne 35 ans.

Champ : France ; personnels fonctionnaires des corps enseignants du secteur public ayant une mission d'enseignement devant élèves, hors enseignants ayant au moins une affectation en zone, en activité et rémunérés au 30 novembre 2025.

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

Figure 4.20 – Evolution de la part des enseignants fonctionnaires du secteur public affectés sur plusieurs écoles ou établissements (en %)



Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

Lecture : à la rentrée 2025, 0,7 % des femmes enseignantes du premier degré public sont affectés sur plusieurs écoles.

Champ : France ; personnels fonctionnaires des corps enseignants du public ayant une mission d'enseignement devant élèves, hors enseignants ayant au moins une affectation en zone, en activité et rémunérés au 30 novembre.

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

3. Les enseignants fonctionnaires et contractuels affectés en éducation prioritaire

À la rentrée 2025, un quart des enseignants du secteur public, affectés dans une école du premier degré ou dans un collège, ont une affectation en éducation prioritaire (**Figure 4.21**).

L'éducation prioritaire concerne davantage les contractuels que les fonctionnaires

La part des enseignants contractuels affectés en éducation prioritaire est de 43 % dans le premier degré et de 36 % dans le second degré, alors qu'elle varie de 22 % à 30 % parmi les fonctionnaires. Elle est de 25 % pour les PEPS et de 24 % pour les certifiés. Elle est plus élevée chez les hommes dans le premier degré (30 % contre 24 % chez les femmes), mais également en collège (28 % contre 22 % chez les femmes). Il y a proportionnellement moins de femmes en REP+ qu'en REP, dans le premier degré comme en collège (- 4 points) (**Figure 4.22**).

Plus de jeunes enseignants en éducation prioritaire, en particulier en REP

Les établissements en éducation prioritaire accueillent relativement plus de jeunes enseignants

que les autres établissements, notamment ceux en REP (**Figure 4.23**). L'âge moyen des enseignants en éducation prioritaire est de 43 ans en REP+ et 42 ans en REP, dans le premier degré comme dans le second degré (collèges). Hors dispositif d'éducation prioritaire, il est de 44 ans dans le premier degré et de 46 ans dans le second. Cependant, les enseignants les plus âgés ne sont pas absents de ce dispositif : un quart des enseignants affectés en éducation prioritaire ont 50 ans ou plus dans le premier degré comme en collège.

Entre la rentrée 2015 et la rentrée 2025, la part des enseignants en éducation prioritaire a augmenté (**Figure 4.24**), notamment du fait des mesures successives de dédoublement des classes, depuis 2017. Ainsi, l'évolution est plus marquée dans le premier degré (+ 6 points pour les hommes et + 3 points pour les femmes) que dans le second degré (autour de + 1 point). La part des enseignants en éducation prioritaire se stabilise ces trois dernières années.

Figure 4.21 – Enseignants du secteur public affectés en éducation prioritaire

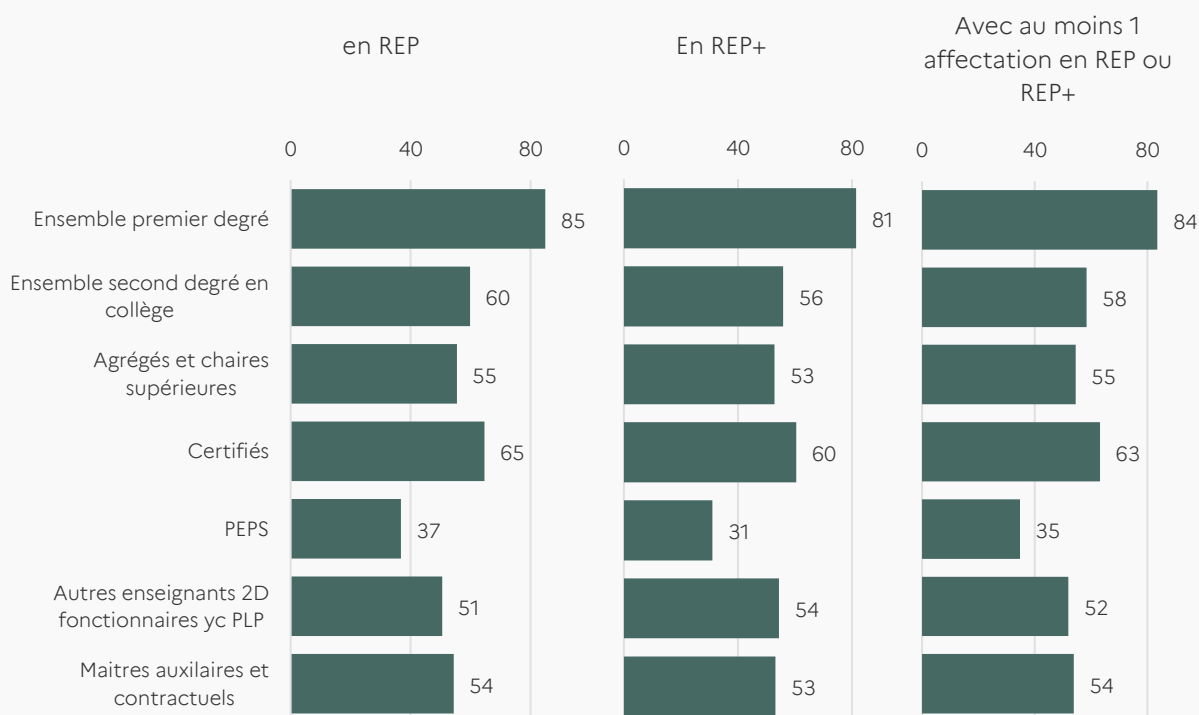
	Avec au moins 1 affectation en REP		Avec au moins 1 affectation en REP+		Avec au moins 1 affectation en REP ou REP+	
	Effectifs	Part sur les enseignants (%)	Effectifs	Part sur les enseignants (%)	Effectifs	Part sur les enseignants (%)
Corps du premier degré	44 994	14,9	30 398	10,0	75 392	24,9
Femmes	38 220	14,6	24 765	9,5	62 985	24,1
Hommes	6 774	16,5	5 633	13,7	12 407	30,2
Contractuels	2 137	27,1	1 259	16,0	3 396	43,1
Corps du second degré en collège	24 830	15,6	14 191	8,9	39 021	24,5
Femmes	14 862	14,6	7 925	7,8	22 787	22,4
Hommes	9 968	17,3	6 266	10,9	16 234	28,2
Professeurs agrégés et de chaire supérieure	1 698	14,3	885	7,4	2 583	21,7
Professeurs certifiés	17 756	15,1	9 974	8,5	27 730	23,6
PEPS	2 727	15,7	1 526	8,8	4 253	24,5
Autres fonctionnaires, yc PLP	97	18,7	57	11,0	154	29,7
Contractuels	2 552	21,2	1 749	14,5	4 301	35,7

Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

Lecture : à la rentrée 2025, 44 994 enseignants du premier degré ont au moins une affectation dans un établissement en REP. Cela représente 14,9 % de l'ensemble des professeurs des écoles ou instituteurs en mission d'enseignement.

Champ : France ; personnels appartenant à un corps enseignant du secteur public (fonctionnaires et contractuels), ayant une mission d'enseignement, en activité et rémunérés au 30 novembre 2025.

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

Figure 4.22 – Part de femmes affectées en éducation prioritaire

Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

Lecture : à la rentrée 2025, 85% des professeurs des écoles ou instituteurs en REP sont des femmes.

Champ : France ; personnels appartenant à un corps enseignant du secteur public (fonctionnaires et contractuels), ayant une mission d'enseignement, en activité et rémunérés au 30 novembre 2025.

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

Figure 4.23 – Pyramide des âges des enseignants dans les écoles et collèges, du secteur public, selon l'affectation ou non en éducation prioritaire (en %)

Premier degré :

Age moyen des enseignants :

- avec au moins 1 affectation en REP+ : 42,8 ans
- avec au moins 1 affectation en REP : 41,6 ans
- n'a aucune affectation en REP ou REP+ : 44,3 ans

Age médian des enseignants :

- avec au moins 1 affectation en REP+ : 43 ans
- avec au moins 1 affectation en REP : 42 ans
- n'a aucune affectation en REP ou REP+ : 46 ans

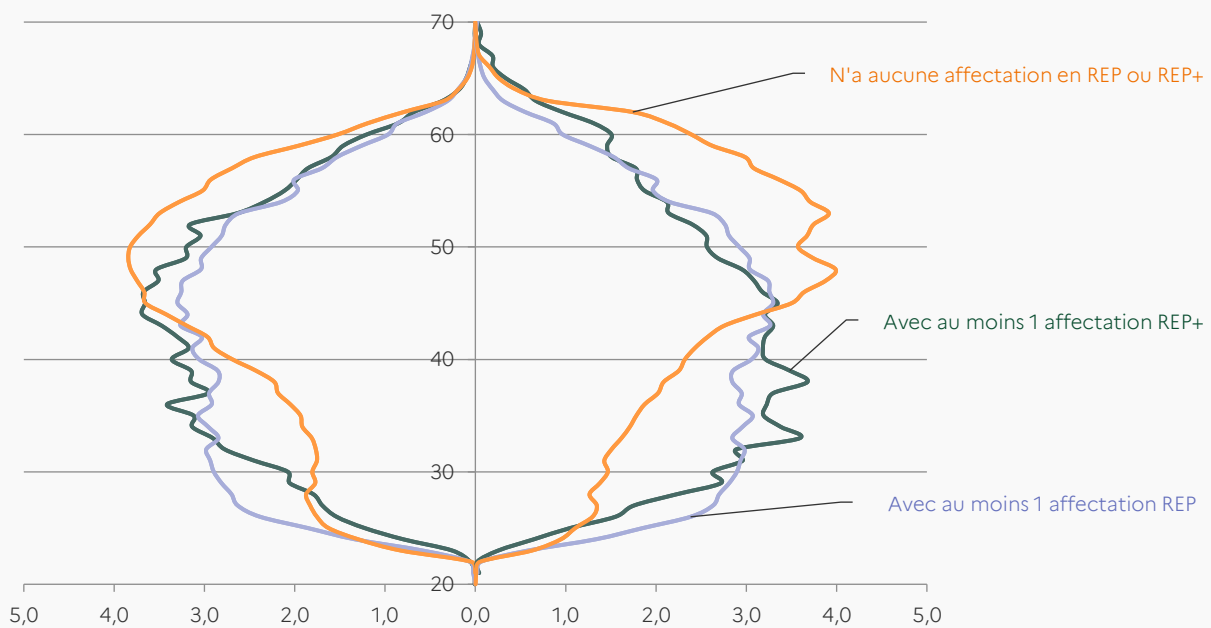
Second degré en collège :

Age moyen des enseignants :

- avec au moins 1 affectation en REP+ : 42,5 ans
- avec au moins 1 affectation en REP : 41,9 ans
- n'a aucune affectation en REP ou REP+ : 46,2 ans

Age médian des enseignants :

- avec au moins 1 affectation en REP+ : 42 ans
- avec au moins 1 affectation en REP : 42 ans
- n'a aucune affectation en REP ou REP+ : 48 ans

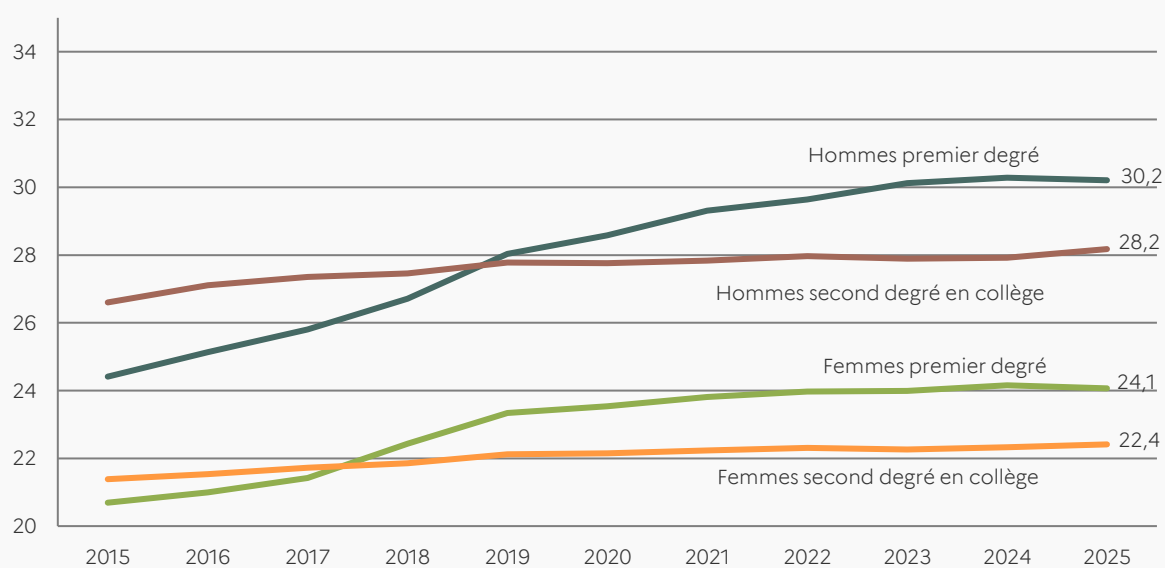


Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

Champ : France ; personnels appartenant à un corps enseignant du secteur public (fonctionnaires et contractuels), ayant une mission d'enseignement, en activité et rémunérés au 30 novembre 2025.

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

Figure 4.24 – Évolution de la part des enseignants affectés en éducation prioritaire (en %)



Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

Lecture : à la rentrée 2025, 30,2 % des hommes enseignants du premier degré sont affectés en éducation prioritaire (REP ou REP+). Ce taux est de 24,1 % chez les femmes.

Champ : France ; personnels appartenant à un corps enseignant du secteur public (fonctionnaires et contractuels), ayant une mission d'enseignement, en activité et rémunérés au 30 novembre.

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

4. La direction d'école et les décharges des enseignants du premier degré

La direction d'école est assurée par un enseignant appartenant au corps de professeurs des écoles ou à celui des instituteurs. Pour assurer cette fonction, une décharge d'enseignement peut être accordée afin de libérer le temps nécessaire à l'enseignant pour exercer les responsabilités que comporte la fonction de directeur en matière de pilotage pédagogique, de fonctionnement de l'école et de relations avec les parents ainsi qu'avec les partenaires de l'école.

Les hommes sont plus souvent directeurs d'école que les femmes

À la rentrée 2025, sur l'ensemble des personnels en mission d'enseignement ou directeurs d'école dans le premier degré public, 13 % exercent des fonctions de direction (dont 2 % totalement déchargés) (**Figure 4.25**). Les enseignants sont plus souvent directeurs d'école que les enseignantes : ils sont 18 % à exercer des fonctions de direction, dont 4 % totalement déchargés (contre respectivement 13 % et 2 % chez les femmes).

Les directrices d'école, totalement déchargées ou non, sont 33 % à exercer dans une petite école (de 1 à 3 classes) et 16 % dans une école de 10 classes ou plus (**Figure 4.26**). En comparaison, les hommes sont 21 % à être directeurs dans une petite école et 31 % dans une école de 10 classes ou plus.

La quotité de décharge est définie réglementairement selon le nombre de classes de l'école. À la rentrée 2025, 33 % des enseignants directeurs d'école n'ont aucune décharge d'enseignement ou sont très faiblement déchargés, du fait d'un nombre réduit de classes dans l'école (**Figure 4.27**). Ils sont 23 % à avoir un quart de leur

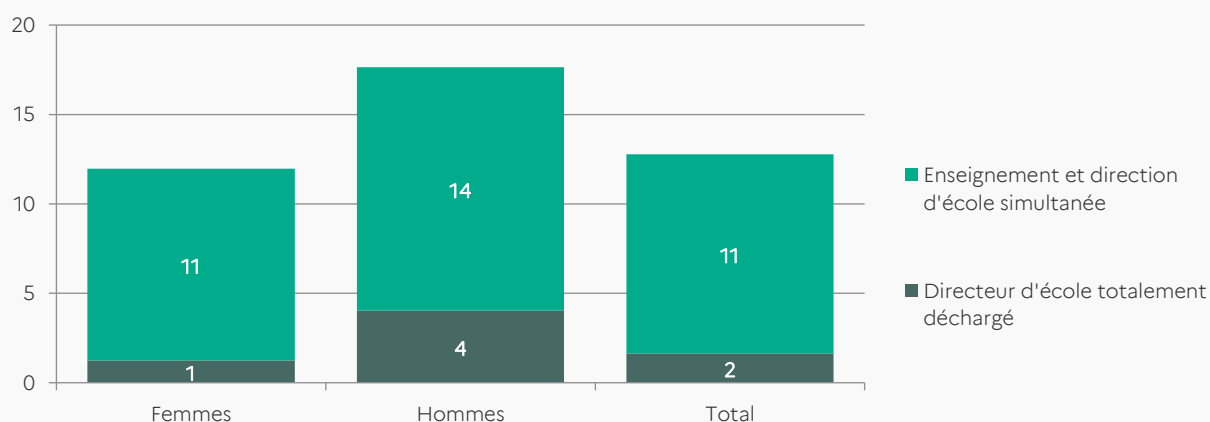
temps en décharge d'enseignement, 19 % ont un tiers temps déchargé et 11 % ont une décharge d'au moins un mi-temps. Enfin, 14 % des directeurs d'école sont totalement déchargés d'enseignement dans les écoles avec le plus de classes. Les directrices exerçant plus souvent dans des petites écoles que les directeurs, la part de femmes diminue à mesure que le temps de décharge augmente : de 86 % parmi les non-déchargés à 66 % parmi les enseignants fortement ou totalement déchargés.

Par ailleurs, l'âge moyen des enseignants directeurs d'école est d'autant plus élevé que la décharge d'enseignement est importante. Les hommes sans décharge ont en moyenne 47 ans tandis que ceux totalement déchargés ont 51 ans, respectivement 45 ans et 51 ans pour les femmes.

Une part croissante de directeurs totalement déchargés entre la rentrée 2015 et la rentrée 2025

Les décharges ont été définies soit par circulaire, soit par décret, en 2014, 2021 et 2022 et ont évolué au profit de décharges plus importantes. De plus, les mesures successives de dédoublements de classe mises en œuvre depuis 2017 en réseau d'éducation prioritaires ont induit mécaniquement une hausse du nombre de classes dans ces écoles et par conséquent du volume des décharges. Ainsi, la part d'enseignants déchargés d'un quart de leur temps a baissé de 20 points entre la rentrée 2015 et la rentrée 2025, tandis que celle des enseignants déchargés d'un tiers de leur temps a augmenté de 16 points et celle des enseignants totalement déchargés de 6 points. (**Figure 4.28**).

Figure 4.25 – Part des directeurs (déchargés ou non) parmi l'ensemble des enseignants et directeurs du premier degré public, selon le sexe (en %)



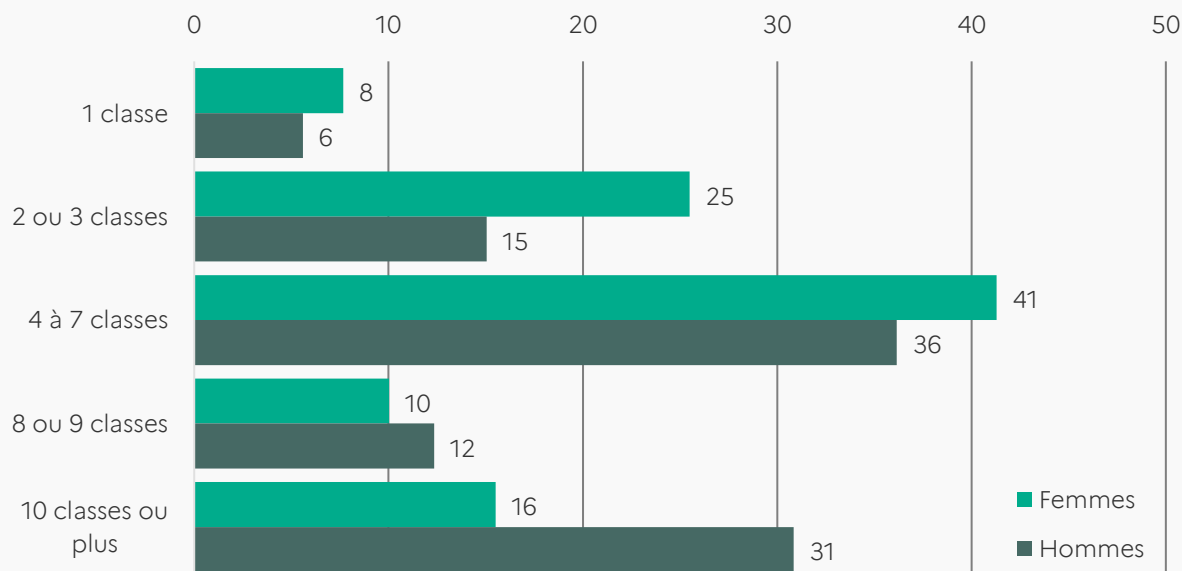
Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

Lecture : à la rentrée 2025, parmi l'ensemble des femmes enseignantes ou directrices d'école dans le premier degré public, 12% exercent des fonctions de direction : 11 % avec une décharge partielle ou aucune décharge et 1% en étant totalement déchargées.

Champ : France ; personnels appartenant à un corps enseignant du premier degré public (fonctionnaires et contractuels), en mission d'enseignement et de direction, en activité et rémunérés au 30 novembre 2025.

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

Figure 4.26 – Répartition des directeurs (déchargés ou non) du premier degré public, selon le sexe et le nombre de classes dans l'école (en %)



Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

Lecture : à la rentrée 2025, 25 % des femmes directrices (déchargées ou non) dans le premier degré public exercent dans une école de 2 ou 3 classes. C'est le cas de 15 % des hommes.

Champ : France ; personnels appartenant à un corps enseignant du premier degré public (fonctionnaires et contractuels), en mission d'enseignement et de direction, en activité et rémunérés au 30 novembre 2025.

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

Figure 4.27 – Décharges d'enseignement des directeurs d'école du secteur public

	Répartition selon la décharge (%)			Age moyen		Part des femmes (%)
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	
Sans décharge ou faiblement déchargé d'enseignement	35,6	24,3	33,4	44,9	47,0	85,9
1/4 de décharge d'enseignement ou environ	24,3	18,1	23,1	47,6	48,9	84,8
1/3 de décharge d'enseignement ou environ	18,9	20,3	19,2	48,2	49,4	79,5
1/2 de décharge d'enseignement ou environ	10,2	13,7	10,8	49,3	49,7	75,6
Totalement ou fortement déchargé d'enseignement	11,0	23,7	13,5	51,3	51,2	66,0
Total	100,0	100,0	100,0	47,3	49,2	80,6

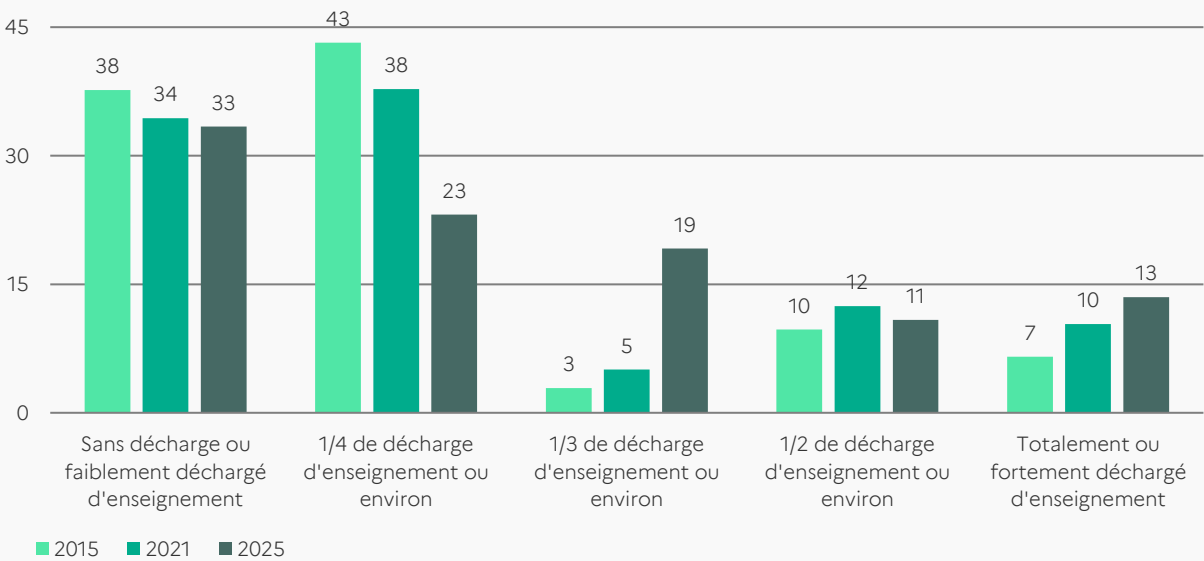
Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

Lecture : à la rentrée 2025, 13,5 % des directeurs d'école sont totalement déchargés de leur temps d'enseignement ; 10,8 % sont déchargés de la moitié de leur temps d'enseignement.

Champ : France ; personnels appartenant à un corps enseignant du premier degré public (fonctionnaires et contractuels), avec une mission de direction d'école, en activité et rémunérés au 30 novembre 2025.

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

Figure 4.28 – Évolution des décharges de directeurs d'école du secteur public (1) (en %)



Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

1. Les décharges sont actées dans :

- Décret n°2022-541 du 13 avril 2022 fixant le régime des décharges de service des directeurs d'école
- Circulaire du 2-4-2021, MENJS, NOR : MENH2110199C, Directeurs décole, décharges de service
- Circulaire n°2014-115 du 3-9-2014, MENJS, NOR : MENH1416702C, Directeurs décole"

Lecture : à la rentrée 2025, 13 % des directeurs d'école sont totalement déchargés. Ils étaient 10 % à la rentrée 2021 et 7 % à la rentrée 2015.

Champ : France ; personnels appartenant à un corps enseignant du premier degré public (fonctionnaires et contractuels), avec une mission de direction d'école, en activité et rémunérés au 30 novembre.

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

C. LES LIEUX D'EXERCICE DES PERSONNELS

1. Les enseignants

À la rentrée 2025, 76 % des personnels des corps enseignants du premier degré public (66 % des hommes) exercent en écoles préélémentaires et élémentaires, 13 % sont affectés en zone de remplacement (18 % des hommes) (**Figure 4.29**). Dans le premier degré privé, ce sont 94 % des enseignants qui exercent en écoles préélémentaires et élémentaires.

Dans le second degré public, 43 % des enseignants sont affectés en collège, 19 % en lycée polyvalent, 18 % en lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) et 10 % en lycée professionnel

(LP) (**Figure 4.30**). Les professeurs agrégés et de chaire supérieure exercent pour 48 % d'entre eux en LEGT, 24 % en lycée polyvalent et 21 % en collège, tandis que 60 % des certifiés et PEPS exercent en collège.

Dans le second degré privé, 50 % des enseignants exercent en collège, 25 % en LEGT, 15 % en lycée polyvalent et 10 % en LP. Les deux tiers des professeurs agrégés et de chaire supérieure exercent en LEGT, 23 % en collège et 16 % en lycée polyvalent. Comme dans le secteur public, 60 % certifiés ou PEPS exercent en collège.

Figure 4.29 – Répartition des personnels enseignants du premier degré, par type d'établissement (en %)

			Écoles préélémentaires et élémentaires	Collèges (y c. Segpa)	Lycées d'enseignement général et technologique, polyvalents et professionnels	Services départementaux et inspections académiques; rectorats et administration centrale	Zones de remplacement	Autres	Total	Effectifs
Secteur public	Fonctionnaires	Femmes	78,5	2,2	0,2	4,2	12,0	2,8	100,0	295 152
		Hommes	66,5	5,7	0,8	6,2	17,0	3,8	100,0	51 056
		Ensemble	76,7	2,7	0,3	4,5	12,7	2,9	100,0	346 208
	Contractuels	Femmes	55,3	2,6	0,1	1,3	38,5	2,1	100,0	6 880
		Hommes	57,0	3,1	0,1	2,1	35,5	2,2	100,0	1 732
		Ensemble	55,6	2,7	0,1	1,5	37,9	2,1	100,0	8 612
	Ensemble secteur public	Femmes	78,0	2,2	0,2	4,2	12,6	2,8	100,0	302 032
		Hommes	66,2	5,6	0,8	6,1	17,6	3,8	100,0	52 788
		Ensemble	76,2	2,7	0,3	4,4	13,3	2,9	100,0	354 820
Secteur privé	Assimilés titulaires	Femmes	96,5	1,1	0,2			2,2	100,0	35 171
		Hommes	91,9	2,5	0,4			5,3	100,0	3 097
		Ensemble	96,2	1,2	0,2			2,4	100,0	38 268
	Maîtres délégués (1)	Femmes	86,0					14,0	100,0	6 798
		Hommes	72,2					27,8	100,0	626
		Ensemble	84,9					15,1	100,0	7 424
	Ensemble secteur privé	Femmes	94,9	0,9	0,2			4,1	100,0	41 969
		Hommes	88,6	2,1	0,3			9,1	100,0	3 723
		Ensemble	94,3	1,0	0,2			4,5	100,0	45 692

Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

1. Pour les maîtres-délégués du privé, la catégorie "autres" concerne en grande partie des établissements socio-éducatifs.
Lecture : à la rentrée 2025, 76,2 % des enseignants du premier degré public sont affectés en école préélémentaire ou élémentaire.

Champ : France ; personnels appartenant à un corps enseignant du premier degré public ou privé sous contrat (fonctionnaires et assimilés, contractuels et maître délégués), en activité et rémunérés au 30 novembre 2025.

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

Figure 4.30 – Répartition des personnels enseignants du second degré, par type d'établissement (en %)

			Collèges (y c. Segpa)	Lycées d'enseigne- ment général et technologique	Lycées poly- valents	Lycées profes- sionnels et EREA (1)	Services départementaux et inspections académiques; rectorats et administration centrale	Zones de rempla- cement	Autres	Total	Effectifs
Secteur public	Agrévés et chaire supérieure	Femmes	24,6	45,9	22,2	0,7	0,3	5,5	0,8	100,0	30 860
		Hommes	16,9	49,2	26,0	0,9	0,3	6,0	0,8	100,0	26 622
		Ensemble	21,1	47,5	23,9	0,8	0,3	5,7	0,8	100,0	57 482
	Certifiés et PEPS	Femmes	62,6	15,8	11,3	1,3	0,4	7,7	0,8	100,0	148 013
		Hommes	54,6	17,8	15,8	2,0	0,4	8,8	0,7	100,0	89 583
		Ensemble	59,6	16,6	13,0	1,5	0,4	8,1	0,8	100,0	237 596
	PLP	Femmes	4,8	0,6	35,0	55,4	0,9	2,2	1,3	100,0	26 534
		Hommes	3,8	0,5	38,1	53,9	0,5	2,3	0,9	100,0	25 496
		Ensemble	4,3	0,5	36,5	54,6	0,7	2,2	1,1	100,0	52 030
	PEGC, adjoints et chargés d'enseignement, MACD	Femmes	61,2	12,2	4,1	8,2	4,1	4,1	6,1	100,0	49
		Hommes	69,2	1,9	13,5			5,8	9,6	100,0	52
		Ensemble	65,3	6,9	8,9	4,0	2,0	5,0	7,9	100,0	101
	Total fonctionnaires	Femmes	49,5	18,4	16,0	8,2	0,5	6,6	0,9	100,0	205 456
		Hommes	38,4	20,6	21,7	11,1	0,4	7,1	0,8	100,0	141 753
		Ensemble	44,9	19,3	18,3	9,4	0,4	6,8	0,8	100,0	347 209
	Total contractuels	Femmes	31,7	7,9	19,2	16,1	2,0	22,1	1,1	100,0	24 102
		Hommes	27,4	7,9	21,4	17,6	1,6	23,6	0,5	100,0	21 273
		Ensemble	29,7	7,9	20,2	16,8	1,8	22,8	0,8	100,0	45 375
	Ensemble secteur public	Femmes	47,6	17,3	16,3	9,0	0,6	8,3	0,9	100,0	229 558
		Hommes	37,0	18,9	21,7	11,9	0,6	9,2	0,7	100,0	163 026
		Ensemble	43,2	17,9	18,5	10,2	0,6	8,7	0,8	100,0	392 584
Secteur privé	Agrévés et chaire supérieure	Femmes	25,4	59,6	14,5	0,5				100,0	2 083
		Hommes	19,0	62,3	17,8	0,9				100,0	1 494
		Ensemble	22,7	60,7	15,9	0,7				100,0	3 577
	Certifiés et PEPS	Femmes	62,5	26,9	9,5	1,0			0,1	100,0	41 434
		Hommes	55,5	30,0	12,1	2,2			0,1	100,0	19 610
		Ensemble	60,3	27,9	10,4	1,4			0,1	100,0	61 044
	PLP	Femmes	2,5	2,0	40,5	55,0			0,1	100,0	6 678
		Hommes	3,7	3,3	41,3	51,6			0,2	100,0	3 852
		Ensemble	2,9	2,5	40,8	53,7			0,1	100,0	10 530
	PEGC, adjoints et chargés d'enseignement, MACD	Femmes	65,1	12,2	10,8	9,3			2,6	100,0	378
		Hommes	53,8	20,1	12,8	10,7			2,6	100,0	234
		Ensemble	60,8	15,2	11,6	9,8			2,6	100,0	612
	Total assimilés titulaires	Femmes	53,1	24,8	13,8	8,1			0,1	100,0	50 573
		Hommes	45,4	27,8	16,9	9,7			0,1	100,0	25 190
		Ensemble	50,5	25,8	14,9	8,7			0,1	100,0	75 763
	Total maîtres délégués	Femmes	49,9	19,9	16,7	13,2			0,3	100,0	11 707
		Hommes	46,2	21,4	17,5	14,7			0,3	100,0	8 249
		Ensemble	48,4	20,5	17,0	13,9			0,3	100,0	19 956
	Ensemble secteur privé	Femmes	52,5	23,9	14,4	9,1			0,1	100,0	62 280
		Hommes	45,6	26,2	17,1	11,0			0,2	100,0	33 439
		Ensemble	50,1	24,7	15,3	9,7			0,2	100,0	95 719

Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

1. EREA : Etablissement régional d'enseignement adapté.

Lecture : à la rentrée 2025, 43,2 % des enseignants du second degré public sont affectés en collège (y compris SEGPA).

Champ : France ; personnels appartenant à un corps enseignant du second degré public ou privé sous contrat (fonctionnaires et assimilés, contractuels et maître délégués), en activité et rémunérés au 30 novembre 2025.

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

2. Les personnels des corps de direction

À la rentrée 2025, les deux tiers des personnels de direction sont affectés en collège (**Figure 4.31**), 13 % en LEGT, 13 % en lycée polyvalent et 9 % en LP. La part des femmes qui exercent leurs fonctions en collège est plus élevée que celle de leurs homologues masculins (67 % contre 60 %). Elles sont en revanche moins représentées en LEGT et en lycée polyvalent. La part des secrétaires généraux en collège (60 %) est plus faible que pour l'ensemble des personnels de direction car un certain nombre de collèges, au vu de leurs tailles, n'en bénéficient pas.

Une part de la rémunération des chefs d'établissement et de leurs secrétaires généraux (bonification indiciaire et indemnité de fonctions de responsabilité et de résultats) est attribuée en fonction du classement des établissements dans lesquels ils exercent. Les EPLE sont ainsi répartis en cinq catégories financières, de la 1^{ère} à la 4^e catégorie ainsi que la 4^e catégorie exceptionnelle, cette dernière étant la mieux rémunérée³. À la rentrée 2025, un tiers des personnels de direction sont affectés, dans les établissements de 3^e catégorie (**Figure 4.32**), 27 % sont dans les établissements de 2^e catégorie et 26 % dans les établissements de 4^e catégorie. Ce sont les établissements de 4^e catégorie exceptionnelle et de 1^{ère} catégorie qui ont le moins de personnels de direction (respectivement 8 % et 5 %). Les affectations dans un établissement

de 4^e catégorie exceptionnelle sont plus fréquents parmi les proviseurs et les secrétaires généraux de LEGT. *A contrario*, les affectations en 1^{ère} catégorie sont plus fréquentes parmi les principaux de collèges. Les secrétaires généraux sont rarement affectés dans les établissements de 1^{ère} catégorie, plus petits.

La répartition des personnels de direction en fonction de la catégorie des établissements varie selon le sexe. Les femmes sont proportionnellement plus souvent en poste dans des établissements de 1^{ère} et 2^e catégorie (35 % contre 29 % des hommes) tandis que les hommes sont plus fréquemment dans des établissements de 4^e catégorie (28 % contre 24 % des femmes) et de 4^e catégorie exceptionnelle (9 % contre 7 % des femmes).

Entre les rentrées 2015 et 2025, la part des femmes parmi les proviseurs et principaux de collèges a surtout augmenté pour les établissements de 1^{ère} catégorie (+ 9 points) (**Figure 4.33**). Elle augmente également pour les 2^e, 3^e, 4^e catégories, bien que plus faiblement. La proportion de femmes reste relativement stable jusqu'en 2023 pour les établissements de 4^e catégorie exceptionnelle, puis augmente de 4 points pour atteindre 29 % à la rentrée 2025.

³ Les critères pris en compte dans ce classement sont d'une part, les effectifs des élèves en fonction du type d'établissement, d'autre part, des critères qualitatifs liés à

l'offre de formation, à l'environnement de l'EPLE et à la complexité de l'organisation pédagogique. On peut retrouver le dernier classement dans le Bulletin officiel spécial n°4 du 17 octobre 2024.

Figure 4.31 – Répartition des personnels de direction, par type d'établissement (en %)

		Collèges (y c. Segpa)	Lycées d'enseignement général et technologique	Lycées polyvalents	Lycées professionnels et EREA (1)	Autres (2)	Total	Effectifs
Proviseurs de lycée et principaux de collège	Femmes	75,3	9,0	7,6	8,1	0,0	100,0	3 483
	Hommes	63,3	14,4	13,2	9,1	0,1	100,0	3 732
	Ensemble	69,1	11,8	10,5	8,6	0,1	100,0	7 215
Secrétaires généralistes de lycée et de collège	Femmes	62,0	14,9	14,7	8,2	0,1	100,0	4 054
	Hommes	56,8	17,6	17,2	8,3	0,1	100,0	2 135
	Ensemble	60,2	15,8	15,6	8,3	0,1	100,0	6 189
Autres missions de direction	Femmes	2,9		0,7	32,6	63,8	100,0	138
	Hommes	3,5	1,2	1,2	30,2	64,0	100,0	86
	Ensemble	3,1	0,4	0,9	31,7	63,8	100,0	224
Ensemble des personnels de direction	Femmes	67,0	11,9	11,2	8,6	1,2	100,0	7 675
	Hommes	60,1	15,3	14,4	9,1	1,0	100,0	5 953
	Ensemble	64,0	13,4	12,6	8,8	1,1	100,0	13 628

Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

1. EREA : Etablissement régional d'enseignement adapté.

2. Autres: rectorats, administration centrale, établissements socio-éducatif, etc.

Lecture : à la rentrée 2025, 13,4 % des personnels de direction sont affectés en lycée d'enseignement général et technologique.**Champ** : France ; secteur public; personnels fonctionnaires des corps de direction, en activité et rémunérés au 30 novembre 2025.**Source** : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

Figure 4.32 – Répartition des personnels de direction, par classement de l'établissement (en %)

			Catégorie financière de l'établissement (1)						Total
			1 ^{ere} Catégorie	2 ^e Catégorie	3 ^e Catégorie	4 ^e Catégorie	4 ^e Catégorie exceptionnelle	Autres (2)	
Proviseurs de lycée et principaux de collège	Proviseurs de LEGT	Femmes	0,2	15,0	23,8	43,8	17,2		100,0
		Hommes		11,0	19,7	44,4	24,6	0,3	100,0
		Ensemble	0,1	12,4	21,2	44,2	21,9	0,2	100,0
	Proviseurs de LP	Femmes	2,5	37,5	35,4	22,8	1,8		100,0
		Hommes	5,0	30,7	38,0	24,6	1,5	0,3	100,0
		Ensemble	3,8	33,8	36,8	23,8	1,6	0,2	100,0
	Principaux de collège	Femmes	14,6	38,8	31,3	15,0	0,2		100,0
		Hommes	11,4	32,2	38,4	17,6	0,4	0,0	100,0
		Ensemble	13,1	35,7	34,7	16,3	0,3	0,0	100,0
	Ensemble	Femmes	11,3	34,8	30,4	20,4	3,2		100,0
		Hommes	7,6	26,2	33,2	25,6	7,2	0,1	100,0
		Ensemble	9,4	30,3	31,9	23,1	5,2	0,1	100,0
Secrétaires généraux de lycée et de collège	Secrétaires généraux de LEGT & LP	Femmes	0,5	10,9	24,6	38,7	25,1	0,2	100,0
		Hommes	0,1	8,7	19,0	42,9	29,3	0,1	100,0
		Ensemble	0,4	10,0	22,5	40,3	26,7	0,2	100,0
	Secrétaires généraux de collège	Femmes	1,0	32,4	45,2	20,9	0,4	0,0	100,0
		Hommes	1,1	28,9	45,3	23,5	1,2	0,1	100,0
		Ensemble	1,0	31,3	45,2	21,8	0,7	0,1	100,0
	Ensemble	Femmes	0,8	24,2	37,3	27,7	9,8	0,1	100,0
		Hommes	0,7	20,1	33,9	31,9	13,3	0,1	100,0
		Ensemble	0,8	22,8	36,2	29,1	11,0	0,1	100,0
Autres personnels de direction		Femmes	1,4	29,0	7,2	7,2		55,1	100,0
		Hommes		20,9	10,5	12,8	1,2	54,7	100,0
		Ensemble	0,9	25,9	8,5	9,4	0,4	54,9	100,0
Ensemble des personnels de direction		Femmes	5,6	29,1	33,7	24,0	6,6	1,0	100,0
		Hommes	5,0	24,0	33,1	27,7	9,3	0,9	100,0
		Ensemble	5,3	26,9	33,4	25,6	7,8	1,0	100,0

Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

1. Les derniers classements sont actés dans :

- le bulletin officiel (BO) spécial n°8 du 22 octobre 2020, pour une entrée en vigueur à la rentrée 2021
- le bulletin officiel (BO) spécial n°8 du 10 octobre 2015, pour une entrée en vigueur à la rentrée 2016

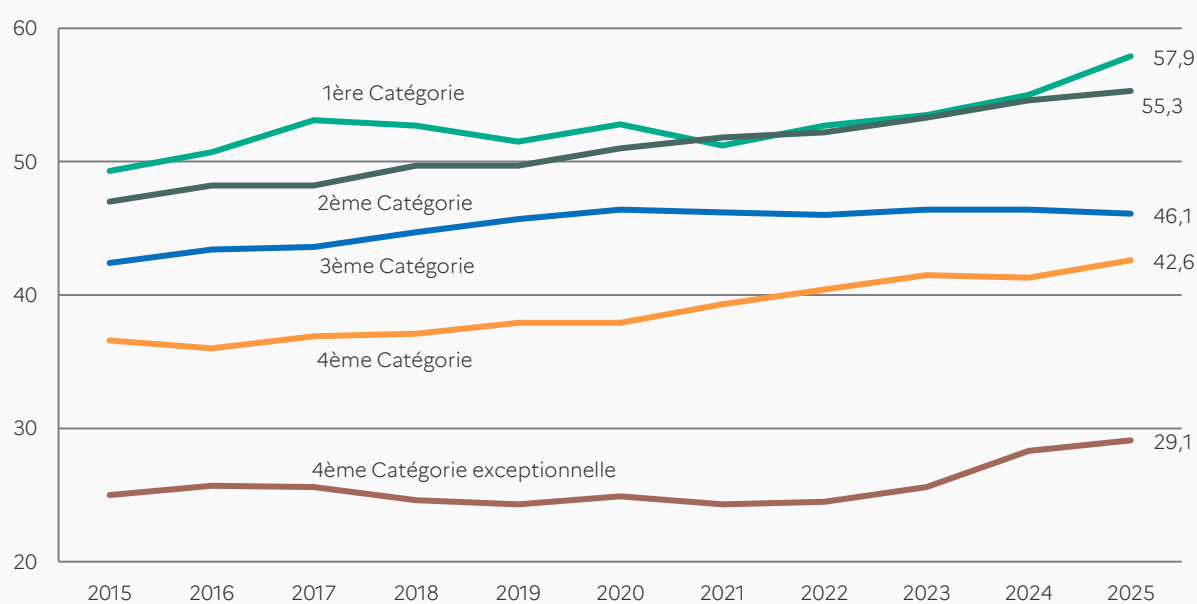
2. Autres : comprend les non classés et les sans objet.

Lecture : à la rentrée 2025, 26,9 % des personnels de direction sont affectés dans un établissement classé en catégorie 2.

Champ : France ; secteur public; personnels fonctionnaires des corps de direction, en activité et rémunérés au 30 novembre 2025.

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

Figure 4.33 – Évolution de la part des femmes parmi les proviseurs et principaux selon le classement de l'établissement (en %)



Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

Lecture : à la rentrée 2025, 57,9 % des proviseurs et principaux d'établissements en 1ère catégorie sont des femmes.

Champ : France ; secteur public ; personnels fonctionnaires des corps de direction, en activité et rémunérés au 30 novembre.

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

3. Les personnels des corps d'inspection et de la vie scolaire

À la rentrée 2025, les rectorats et les services académiques regroupent 57 % des personnels d'inspection (**Figure 4.34**). C'est le cas pour pratiquement l'ensemble des inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR). Parmi les personnels des corps de l'inspection de l'éducation nationale (IEN), la part des hommes affectés dans les rectorats ou les services académiques est plus forte que celle des femmes (13 points de plus). Ces dernières sont plus nombreuses dans les services départementaux de l'éducation nationale (SDEN) et circonscriptions.

Les IEN exerçant dans le premier degré sont à 90 % affectés dans les circonscriptions, tandis que ceux

exerçant dans le second degré sont à 85 % affectés en rectorats ou services académiques. Les autres IEN sont des inspecteurs affectés pour 80 % en administration centrale.

Les conseillers principaux d'éducation (CPE) sont affectés pour 53 % en collège et pour 44 % en lycée (**Figure 4.35**). Les femmes CPE exercent plus fréquemment en collège que les hommes. Les psychologues de l'éducation nationale sont affectés pour moitié dans les rectorats et pour moitié dans les services départementaux et circonscriptions de l'éducation nationale.

Figure 4.34 – Répartition des personnels d'inspection, par type d'établissement (en %)

		Services départementaux de l'éducation nationale	Circonscriptions inspection de l'éducation nationale	Rectorats et services académiques	Administration centrale et autres	Total
Inspection d'académie - Inspection pédagogique régionale (IA-IPR)	Femmes			98,4	1,6	100,0
	Hommes			98,8	1,2	100,0
	Ensemble			98,6	1,4	100,0
Inspection de l'Éducation Nationale (IEN)	Femmes	9,4	63,8	25,5	1,3	100,0
	Hommes	6,4	53,0	38,7	1,9	100,0
	Premier degré (1)	5,3	89,9	4,8		100,0
	Second degré (1)	14,4	0,3	85,3		100,0
	Ensemble (1)	8,2	59,4	30,8	1,5	100,0
Total personnel d'inspection	Femmes	6,2	42,0	50,5	1,4	100,0
	Hommes	3,6	30,1	64,7	1,6	100,0
	Ensemble	5,1	36,7	56,8	1,5	100,0

Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

1. Le degré est défini ici à partir de la mission.

Les inspecteurs de l'éducation nationale qui ne sont pas affectés dans les 1^{er} et 2nd degrés ont des missions d'animation pédagogique, administratives ou ne sont pas affectés (34 en novembre 2025).

Lecture : à la rentrée 2025, 56,8 % des personnels d'inspection sont affectés dans les rectorats ou services académiques.

Champ : France ; secteur public ; personnels fonctionnaires des corps d'inspection, en activité et rémunérés au 30 novembre 2025.

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

Figure 4.35 – Répartition des personnels titulaires des corps de la vie scolaire, par type d'établissement (en %)

			Collèges (yc SEGPA)	Lycées d'enseigne- ment général et technologique	Lycées polyvalents	Lycées professionnels et EREA (1)	Services départementaux de l'éducation nationale et circonscriptions	Rectorats, services académiques et CIO (2)	Autres (3)	Total
Fonctionnaires	Conseiller principal d'éducation (CPE)	Femmes	54,2	15,8	16,1	11,0	0,1	0,3	2,5	100,0
		Hommes	49,8	17,3	18,6	11,0	0,2	0,5	2,6	100,0
		Ensemble	53,2	16,2	16,7	11,0	0,2	0,3	2,5	100,0
	Psychologues EN, conseillers d'orientation psychologue	Femmes	0,1	0,1	0,0		48,1	50,1	1,5	100,0
		Hommes	0,4				39,3	58,8	1,6	100,0
		Ensemble	0,1	0,1	0,0		47,1	51,1	1,5	100,0
	Total	Femmes	33,2	9,7	9,8	6,7	18,8	19,6	2,1	100,0
		Hommes	39,5	13,7	14,7	8,7	8,4	12,6	2,4	100,0
		Ensemble	34,5	10,5	10,8	7,1	16,7	18,3	2,2	100,0
Contractuels	AESH	Femmes	0,8	0,0	0,1	0,0	85,6	13,6		100,0
		Hommes	1,6	0,1	0,2	0,1	78,2	19,8		100,0
		Ensemble	0,8	0,0	0,1	0,0	85,1	13,9		100,0
	AED (Assistance éducative)	Femmes	61,1	14,2	14,6	9,9	0,0	0,2	0,0	100,0
		Hommes	57,1	15,2	16,1	11,4		0,2	0,0	100,0
		Ensemble	59,5	14,6	15,2	10,5	0,0	0,2	0,0	100,0
	Autre personnels d'assistance éducative	Femmes	19,2	3,5	5,3	4,0	17,2	30,9	19,9	100,0
		Hommes	30,8	6,7	9,6	5,8	6,1	17,3	23,7	100,0
		Ensemble	21,8	4,2	6,3	4,4	14,8	27,9	20,7	100,0
	Total (4)	Femmes	14,8	3,3	3,5	2,3	64,8	10,8	0,4	100,0
		Hommes	42,4	11,2	11,9	8,4	19,8	5,6	0,7	100,0
		Ensemble	19,4	4,6	4,9	3,3	57,4	10,0	0,4	100,0
Total	Femmes		16,3	3,8	4,0	2,7	61,1	11,5	0,5	100,0
	Hommes		42,2	11,4	12,2	8,4	18,7	6,3	0,8	100,0
	Ensemble		20,6	5,1	5,3	3,7	54,0	10,7	0,6	100,0

Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

1. EREA : Etablissement régional d'enseignement adapté.

2. CIO: centre d'information et d'orientation.

3. Autres: personnels dont l'établissement n'est pas identifié, CNED, établissements pour enfants malade ou autres services médico-sociaux, zones de remplacement, etc.

4. Les personnels non titulaires, en particulier les personnels d'assistance éducative, interviennent au quotidien dans les établissements, mais peuvent être affectés de façon administrative ailleurs, en particulier dans les services départementaux ou aux rectorats (PIAL: pole inclusif d'accompagnement individualisé).

Lecture : à la rentrée 2025, 34,5 % des personnels de la vie scolaire fonctionnaires sont affectés en collège (y compris SEGPA).

Champ : France ; secteur public; personnels appartenant à un corps relevant de la vie scolaire (fonctionnaires et contractuels), en activité et rémunérés au 30 novembre 2025.

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

4. Les personnels relevant des corps administratifs, sociaux, de santé et ITRF

À la rentrée 2025, 31 % des personnels de la filière administrative exercent en collège, 31 % en lycée et 22 % sont en rectorat (**Figure 4.36**). Les agents de catégories A et C de la filière administrative sont plus souvent affectés en collège, respectivement 31 % et 38 % contre 25 % pour les catégories B. Les contractuels sont plus fréquemment affectés en services déconcentrés.

Dans la filière santé et sociale, 43 % des personnels sont affectés en collège et 30 % en service départemental et circonscription de l'éducation nationale. Les femmes sont plus souvent en collège (44 % contre 30 % des hommes).

Les personnels de la filière technique ne sont dorénavant plus présentés dans cette publication,

car leurs effectifs sont trop faibles. Ils exercent majoritairement en rectorat, service académique et CIO, ainsi que dans les services départementaux.

La moitié des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF) sont affectés en LEGT ou lycée polyvalent (**Figure 4.37**). Ils sont également un tiers à travailler dans les services départementaux et circonscription de l'éducation nationale. Les personnes de catégorie A sont principalement en services départementaux et circonscription de l'éducation nationale (73 %), où les hommes sont plus nombreux. Les femmes de catégorie B et C sont plus nombreuses en LEGT et lycées polyvalents que les hommes.

Figure 4.36 – Répartition des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS), par type d'établissement (en %)

			Collèges (yc SEGPA)	Lycées d'enseigne- ment général et techno- logique	Lycées poly- valents	Lycées profes- sionnels et EREA	Services départe- mentaux de l'éducation nationale et circonscriptions	Rectorats, services acadé- miques et CIO	Autres	Total
Filière administrative	Catégorie A	Femmes	32,2	13,5	11,0	6,8	8,6	19,8	8,1	100,0
		Hommes	29,0	15,8	12,3	7,8	7,0	18,4	9,6	100,0
		Ensemble	31,2	14,2	11,4	7,1	8,1	19,4	8,6	100,0
	Catégorie B	Femmes	24,4	14,2	12,4	5,2	16,0	24,3	3,5	100,0
		Hommes	25,5	13,7	10,7	4,7	14,7	26,8	3,9	100,0
		Ensemble	24,6	14,1	12,2	5,1	15,8	24,7	3,6	100,0
	Catégorie C	Femmes	38,0	12,6	12,1	6,6	13,2	15,9	1,6	100,0
		Hommes	33,0	14,3	10,9	6,1	13,1	20,9	1,8	100,0
		Ensemble	37,5	12,8	12,0	6,6	13,2	16,4	1,6	100,0
	Contractuels	Femmes	27,9	10,3	11,0	6,5	13,4	26,5	4,4	100,0
		Hommes	14,8	5,4	5,1	5,4	12,2	45,2	11,9	100,0
		Ensemble	25,8	9,5	10,0	6,3	13,2	29,6	5,6	100,0
	Ensemble	Femmes	31,2	12,9	11,9	6,2	13,4	20,8	3,7	100,0
		Hommes	26,8	13,3	10,5	6,2	11,1	25,3	6,8	100,0
		Ensemble	30,5	13,0	11,6	6,2	13,0	21,5	4,2	100,0
Filière santé et sociale	Catégorie A	Femmes	44,2	8,3	7,8	6,2	30,5	2,8	0,2	100,0
		Hommes	29,7	11,2	12,2	10,4	29,1	6,7	0,8	100,0
		Ensemble	43,5	8,4	8	6,4	30,5	3	0,2	100,0
	Catégorie B	Femmes	60	10	20	10				100,0
		Hommes				100				100,0
		Ensemble	56,2	9,4	18,8	15,6				100,0
	Contractuels	Femmes	39,3	8,8	9,4	5,8	28,7	7,9	0,1	100,0
		Hommes	33,6	6,5	7,5	1,9	32,7	17,8		100,0
		Ensemble	38,9	8,7	9,3	5,5	29	8,5	0,1	100,0
	Ensemble	Femmes	43,6	8,4	8,1	6,2	30,2	3,5	0,2	100,0
		Hommes	30,3	10,4	11,3	9,2	29,6	8,6	0,6	100,0
		Ensemble	42,9	8,4	8,2	6,3	30,2	3,7	0,2	100,0

Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

Lecture : à la rentrée 2025, 42,9 % des personnels de la filière santé et sociale sont affectés en collège (y compris SEGPA).

Note : les personnels de la filière technique ne sont plus présentés ici car leurs effectifs sont trop faibles. Cependant, on peut dire qu'ils sont majoritairement en rectorats, dans les services académiques et CIO, ainsi que dans les services départementaux.

Champ : France ; secteur public; personnels appartenant à un corps ATSS (fonctionnaires et contractuels), en activité et rémunérés au 30 novembre 2025.

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

Figure 4.37 – Répartition des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF), par type d'établissement (en %)

		Collèges (yc SEGPA)	Lycées d'enseignement général et technologique	Lycées polyvalents	Lycées professionnels et EREA	Administration centrale	Services départementaux de l'éducation nationale et circonscription inspection EN	Autres (1)	Total
Catégorie A	Femmes	0,2	3,1	0,9		17,9	62,1	15,7	100,0
	Hommes	0,1	1,7	0,8	0,1	12,5	81,1	3,8	100,0
	Ensemble	0,1	2,3	0,8	0,0	14,7	73,4	8,6	100,0
Catégorie B	Femmes	0,7	49,1	26,6	0,3	4,5	14,4	4,3	100,0
	Hommes	1,8	22,7	13,3	0,2	4,8	54,4	2,8	100,0
	Ensemble	1,3	35,2	19,6	0,2	4,7	35,5	3,5	100,0
Catégorie C	Femmes	4,7	49,2	33,1	1,0	0,3	9,1	2,5	100,0
	Hommes	6,6	35,1	25,8	1,8	2,6	24,1	4,1	100,0
	Ensemble	5,4	44,0	30,4	1,3	1,2	14,6	3,1	100,0
Contractuels	Femmes	3,2	29,8	22,0	0,9	7,5	34,4	2,1	100,0
	Hommes	5,6	17,0	11,1	0,8	12,2	51,3	2,0	100,0
	Ensemble	4,4	23,4	16,5	0,8	9,9	42,9	2,1	100,0
Ensemble ITRF	Femmes	3,1	38,9	25,3	0,7	4,9	22,4	4,7	100,0
	Hommes	3,8	20,6	14,0	0,8	7,5	49,9	3,3	100,0
	Ensemble	3,4	30,3	20,0	0,8	6,1	35,3	4,0	100,0

Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2026, DEPP

1. Depuis le Panel des personnels 2023, des personnels de catégorie 5 de certains établissements spécifiques (le CNED, Canopé, l'ONISEP, le CEREQ et le CIEP) sont dorénavant intégrées. Elles sont alors classées en établissement "Autres".

Lecture : à la rentrée 2025, 3,4 % des personnels ITRF sont affectés en collège (y compris SEGPA).

Champ : France ; secteur public ; personnels appartenant à un corps ITRF (fonctionnaires et contractuels), en activité et rémunérés au 30 novembre 2025.

Source : DEPP, Panel des personnels issu de BSA, novembre 2025.

POUR EN SAVOIR PLUS

DEPP, 2026, *Repères et références statistiques*, Paris.

- Fiche 9.01 - Les personnels de l'enseignement scolaire : évolution
- Fiche 9.02 - Les personnels de l'enseignement scolaire par missions et corps
- Fiche 9.14 - Les enseignants remplaçants des premier et second degrés publics et privés
- Fiche 9.17 - Les personnels non enseignants du scolaire
<https://rers.depp.education.fr/>

Faucon H., 2026, « Le début de carrière des enseignants du second degré public : une baisse des affectations dans les collèges REP+ », *Note d'Information*, n° 26-37, DEPP. <https://doi.org/10.48464/ni-26-37>

Dion É., Feuillet P. et Lauret M., 2026, "Les conditions de vie familiale des enseignantes et des enseignants", *Note d'Information*, n° 26-02, DEPP. <https://doi.org/10.48464/ni-26-02>

Dion É., 2024, « Les enseignants : des cadres au contact du public qui se sentent utiles mais en manque de reconnaissance », *Note d'Information*, n° 24.02, DEPP. <https://doi.org/10.48464/ni-24-02>